

**La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2018**

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

**MONTRÉAL, le 28 février 2018** – La Banque Nationale déclare un résultat net de 550 M\$ au premier trimestre de 2018, par rapport à 497 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017. Le résultat dilué par action de 1,46 \$ au premier trimestre de 2018 se compare à 1,34 \$ au trimestre correspondant de 2017. Ces croissances sont attribuables à la progression du résultat net de tous les secteurs d'exploitation.

Le résultat net excluant les éléments particuliers de 556 M\$ au premier trimestre de 2018 se compare à 502 M\$ au premier trimestre de 2017, une croissance de 11 %. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers atteint 1,48 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 par rapport à 1,35 \$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 10 %. Les éléments particuliers sont décrits à la page 4.

Commentant les résultats du premier trimestre de l'exercice financier 2018, M. Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale, a souligné « l'excellente performance de chacun des secteurs d'exploitation, notamment la croissance soutenue des revenus et la gestion efficace des charges d'exploitation ».

**Faits saillants**

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation %
Résultat net	550	497	11
Résultat dilué par action ( <i>en dollars</i> )	1,46 \$	1,34 \$	9
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,7 %	18,4 %	
Ratio de versement des dividendes	42 %	55 %	
<b>Excluant les éléments particuliers<sup>(1)</sup></b>			
Résultat net excluant les éléments particuliers	556	502	11
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ( <i>en dollars</i> )	1,48 \$	1,35 \$	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,9 %	18,6 %	
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers	41 %	48 %	
	<b>Au 31 janvier 2018</b>	<b>Au 31 octobre 2017</b>	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III	11,2 %	11,2 %	
Ratio de levier selon Bâle III	4,0 %	4,0 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

## Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 230 M\$ au premier trimestre de 2018 par rapport à 208 M\$ au premier trimestre de 2017, une augmentation de 11 %.
- Revenu total de 799 M\$ au premier trimestre de 2018, en hausse de 44 M\$ ou 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2017.
- Croissance soutenue du crédit aux particuliers de 3 %, notamment en raison du crédit hypothécaire, et croissance du crédit aux entreprises de 5 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts de 2,30 % au premier trimestre de 2018 se compare à 2,24 % au premier trimestre de 2017.
- Les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 2 % par rapport au premier trimestre de 2017.
- Le ratio d'efficacité de 53,6 % s'améliore par rapport à 55,5 % au trimestre correspondant de 2017.

## Gestion de patrimoine

- Résultat net de 120 M\$ au premier trimestre de 2018 par rapport à 99 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017, une hausse de 21 %.
- Revenu total de 441 M\$ pour le premier trimestre de 2018, contre 397 M\$ au trimestre correspondant de 2017, une augmentation de 44 M\$ ou 11 %, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts et des revenus tirés des services tarifés.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 277 M\$ au premier trimestre de 2018 par rapport à 261 M\$ au trimestre correspondant de 2017.
- Le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup> de 61,5 % s'améliore comparativement à 64,4 % au premier trimestre de 2017.

## Marchés financiers

- Résultat net de 204 M\$ au premier trimestre de 2018 contre 179 M\$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 14 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 454 M\$, en hausse de 38 M\$ ou 9 %, notamment en raison des commissions des marchés financiers.
- Les frais autres que d'intérêts augmentent de 4 M\$ pour atteindre 176 M\$ au premier trimestre de 2018, en lien avec la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficacité en équivalent imposable de 38,8 % s'améliore comparativement à 41,3 % au premier trimestre de 2017.

## Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 50 M\$ au premier trimestre de 2018 contre 38 M\$ au trimestre correspondant de 2017, une augmentation de 32 %.
- Revenu total de 161 M\$ au premier trimestre de 2018, une hausse de 43 M\$ ou 36 % provenant de la progression du revenu net d'intérêts des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts augmentent de 4 M\$ pour atteindre 60 M\$ au premier trimestre de 2018, principalement en raison de la croissance des activités de la filiale ABA Bank.

## Autres

- Perte nette de 54 M\$ au premier trimestre de 2018 contre une perte nette de 27 M\$ au trimestre correspondant de 2017, principalement attribuable à la hausse des frais autres que d'intérêts.

## Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 11,2 % au 31 janvier 2018, stable par rapport au 31 octobre 2017.
- Ratio de levier selon Bâle III de 4,0 % au 31 janvier 2018, inchangé par rapport au 31 octobre 2017.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

# RAPPORT DE GESTION

Daté du 27 février 2018

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2017. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), ou celui de SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	16
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	16
Analyse financière	6	Modifications futures de méthodes comptables	16
Résultats consolidés	6	Communication de l'information financière	16
Résultats sectoriels	8	Informations financières supplémentaires	17
Bilan consolidé	13	Divulgaration d'information sur les risques	18
Événement postérieur à la date du bilan consolidé	14	Gestion du capital	19
Transactions avec des parties liées	14	Gestion des risques	25
Titrisation et arrangements hors bilan	15	Données financières trimestrielles	38
Passifs éventuels	15		

## Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Perspectives pour la Banque Nationale » et « Principales tendances économiques » du Rapport annuel 2017, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2018 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, du rendement financier prévu de la Banque et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2018 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement par rapport aux objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 51 du Rapport annuel 2017, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables, les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) aux États-Unis), les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation, les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque et les perturbations potentielles à l'égard des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution des risques liés aux cyberattaques.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2017. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut être faite en son nom de temps à autre.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

## MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

### Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et qu'il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

### Données financières

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation %
<b>Résultat net excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup></b>			
Particuliers et Entreprises	230	208	11
Gestion de patrimoine	126	104	21
Marchés financiers	204	179	14
Financement spécialisé aux États-Unis et International	50	38	32
Autres	(54)	(27)	
<b>Résultat net excluant les éléments particuliers</b>	<b>556</b>	<b>502</b>	<b>11</b>
Éléments relatifs aux acquisitions <sup>(2)</sup>	(6)	(5)	
<b>Résultat net</b>	<b>550</b>	<b>497</b>	<b>11</b>
<b>Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers</b>	<b>1,48 \$</b>	<b>1,35 \$</b>	<b>10</b>
Éléments relatifs aux acquisitions <sup>(2)</sup>	(0,02)	(0,01)	
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>1,46 \$</b>	<b>1,34 \$</b>	<b>9</b>
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires</b>			
Incluant les éléments particuliers	18,7 %	18,4 %	
Excluant les éléments particuliers	18,9 %	18,6 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, des charges de 7 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2017 : 6 M\$, 5 M\$ déduction faite des impôts).



## FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu total	1 806	1 633	11
Résultat net	550	497	11
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	527	478	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	18,7 %	18,4 %	
<b>Résultat par action</b>			
de base	1,48 \$	1,35 \$	10
dilué	1,46	1,34	9
<b>Résultats d'exploitation en équivalent imposable<sup>(1)</sup> et excluant les éléments particuliers<sup>(2)</sup></b>			
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 868	1 707	9
Résultat net excluant les éléments particuliers	556	502	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers	18,9 %	18,6 %	
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	54,6 %	56,5 %	
<b>Résultat par action excluant les éléments particuliers<sup>(2)</sup></b>			
de base	1,50 \$	1,37 \$	9
dilué	1,48	1,35	10
<b>Informations sur les actions ordinaires</b>			
Dividendes déclarés	0,60 \$	0,56 \$	
Valeur comptable	31,75	29,51	
Cours de l'action			
haut	65,35	56,60	
bas	62,33	46,83	
clôture	63,84	56,17	
Nombre d'actions ordinaires ( <i>en milliers</i> )	340 390	340 810	
Capitalisation boursière	21 730	19 143	

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017	Variation %
<b>Bilan et hors bilan</b>			
Actif total	251 065	245 827	2
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	136 352	136 457	–
Prêts dépréciés <sup>(3)</sup> bruts en % des prêts et acceptations	0,4 %	0,3 %	
Dépôts	156 779	156 671	–
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	10 808	10 700	1
Actifs sous administration et sous gestion	495 702	477 358	4
Couverture par les résultats	13,45	13,61	
<b>Ratios réglementaires selon Bâle III</b>			
Ratios des fonds propres <sup>(4)</sup>			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	11,2 %	11,2 %	
catégorie 1 <sup>(5)</sup>	15,3 %	14,9 %	
total <sup>(5)</sup>	15,5 %	15,1 %	
Ratio de levier <sup>(4)</sup>	4,0 %	4,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	135 %	132 %	
<b>Autres renseignements</b>			
Nombre d'employés – mondial	21 868	21 635	1
Nombre de succursales au Canada	429	429	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	932	931	–

(1) Consulter les « Résultats consolidés » à la page 6.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

(4) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris ».

(5) Les ratios au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

# ANALYSE FINANCIÈRE

## Résultats consolidés

Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé, dont la rubrique *Créances achetées* qui est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations*. Suite à ce changement, pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, un montant de 55 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*.

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	834	853	(2)
Revenus autres que d'intérêts	972	780	25
Revenu total	1 806	1 633	11
Frais autres que d'intérêts	1 024	969	6
Contribution	782	664	18
Dotations aux pertes de crédit	87	60	45
Résultat avant charge d'impôts	695	604	15
Charge d'impôts	145	107	36
Résultat net	550	497	11
Résultat dilué par action ( <i>en dollars</i> )	1,46	1,34	9
<b>Équivalent imposable<sup>(1)</sup></b>			
Revenu net d'intérêts	38	68	
Revenus autres que d'intérêts	21	4	
Charge d'impôts	59	72	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–	
<b>Éléments particuliers<sup>(2)</sup></b>			
Éléments relatifs aux acquisitions	(7)	(6)	
Éléments particuliers avant impôts	(7)	(6)	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(1)	(1)	
Éléments particuliers après impôts	(6)	(5)	
<b>Résultats d'exploitation en équivalent imposable<sup>(1)</sup> et excluant les éléments particuliers<sup>(2)</sup></b>			
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	872	921	(5)
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	996	786	27
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 868	1 707	9
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 020	965	6
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	848	742	14
Dotations aux pertes de crédit	87	60	45
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	761	682	12
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	205	180	14
Résultat net excluant les éléments particuliers	556	502	11
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ( <i>en dollars</i> )	1,48	1,35	10
Actif moyen	262 180	246 060	7
Prêts et acceptations moyens	136 229	127 997	6
Prêts dépréciés nets <sup>(3)</sup> en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	
Dépôts moyens	164 286	150 336	9
Ratio d'efficacité en équivalent imposable <sup>(1)</sup> et excluant les éléments particuliers <sup>(2)</sup>	54,6 %	56,5 %	

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3 et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

### Résultats financiers

La Banque déclare un résultat net de 550 M\$ au premier trimestre de 2018, par rapport à 497 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017, une croissance de 53 M\$ ou 11 % qui s'explique par la hausse du résultat net de tous les secteurs d'exploitation. Le résultat dilué par action de 1,46 \$ au premier trimestre de 2018 se compare à 1,34 \$ au trimestre correspondant de 2017.

Le résultat net excluant les éléments particuliers se chiffre à 556 M\$ au premier trimestre de 2018, par rapport à 502 M\$ au premier trimestre de 2017, une croissance de 11 %. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers de 1,48 \$ au premier trimestre de 2018 se compare à 1,35 \$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 10 %. Les éléments particuliers enregistrés au premier trimestre de 2018, déduction faite des impôts, comprennent des éléments relatifs aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine pour un montant de 6 M\$ (2017 : 5 M\$).

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers s'établit à 18,9 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, alors qu'il atteignait 18,6 % pour le trimestre correspondant de 2017.

### Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 806 M\$ au premier trimestre de 2018, en hausse de 173 M\$ ou 11 % comparativement au trimestre correspondant de 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation du revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises attribuable à la hausse du volume des prêts et des dépôts et à l'amélioration des marges sur les dépôts, par la hausse du revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine en partie attribuable à l'amélioration des marges, et par l'augmentation du revenu net d'intérêts de Credigy et d'ABA Bank. De plus, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils, les revenus des fonds communs de placement, les revenus des services fiduciaires, les revenus de crédit, les revenus sur cartes et les revenus de change, autres que de négociation, augmentent par rapport au trimestre correspondant de 2017. Ces hausses ont été atténuées par une baisse des commissions de courtage en valeurs mobilières et des autres revenus, qui s'explique notamment par la portion des revenus de la filiale Credigy comprise dans les revenus autres que d'intérêts ainsi que par un gain réalisé suite à la révision du mode de distribution des activités d'assurance dommage enregistré au premier trimestre de 2017. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers s'établit à 1 868 M\$ au premier trimestre de 2018, en hausse de 9 % comparativement à 1 707 M\$ au premier trimestre de 2017.

### Dotations aux pertes de crédit

Pour le premier trimestre de 2018, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 87 M\$ par rapport à 60 M\$ au trimestre correspondant de 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts du secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International, essentiellement attribuable à la filiale Credigy.

Au 31 janvier 2018, les prêts dépréciés bruts sont de 546 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 583 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Au 31 janvier 2018, les prêts dépréciés nets se chiffrent à 335 M\$ comparativement à 344 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Suite à l'adoption de l'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> novembre 2017, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

### Frais autres que d'intérêts

Au premier trimestre de 2018, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 024 M\$, en hausse de 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2017. L'augmentation des frais autres que d'intérêts s'explique par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus, ainsi que par la hausse des frais liés aux investissements technologiques. Ces hausses ont été atténuées par la baisse des honoraires professionnels, en raison des frais de gestion liés aux activités de la filiale Credigy. Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers s'établissent à 1 020 M\$ au premier trimestre de 2018 comparativement à 965 M\$ au trimestre correspondant de 2017.

### Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le premier trimestre de 2018 totalise 145 M\$ comparativement à 107 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017. Le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2018 s'établit à 21 % par rapport à 18 % au trimestre correspondant de 2017. La variation du taux effectif d'imposition s'explique par des revenus de dividendes exonérés d'impôts moins élevés qu'au trimestre correspondant de 2017.

## Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation. Les autres activités opérationnelles ainsi que la Trésorerie corporative sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

### Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	544	510	7
Revenus autres que d'intérêts	255	245	4
Revenu total	799	755	6
Frais autres que d'intérêts	428	419	2
Contribution	371	336	10
Dotations aux pertes de crédit	57	52	10
Résultat avant charge d'impôts	314	284	11
Charge d'impôts	84	76	11
<b>Résultat net</b>	<b>230</b>	<b>208</b>	<b>11</b>
Marge nette d'intérêts <sup>(2)</sup>	2,30 %	2,24 %	
Actif moyen portant intérêts	93 636	90 366	4
Actif moyen	98 132	95 044	3
Prêts et acceptations moyens	98 470	94 686	4
Prêts dépréciés nets <sup>(3)</sup> selon l'IFRS 9	310		
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		220	
Prêts dépréciés nets <sup>(3)</sup> en % des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens	56 194	51 745	9
Ratio d'efficience	53,6 %	55,5 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 230 M\$ au premier trimestre de 2018 comparativement à 208 M\$ au premier trimestre de 2017, en hausse de 11 %. Le revenu total du secteur a progressé de 44 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts de 34 M\$ et de la hausse des revenus autres que d'intérêts de 10 M\$ au premier trimestre de 2018. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient de la croissance du volume des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de l'élargissement de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,30 % au premier trimestre de 2018, par rapport à 2,24 % au premier trimestre de 2017, une hausse qui provient principalement des marges sur les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 16 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. L'augmentation du revenu net d'intérêts s'explique par une croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi que par l'élargissement des marges sur les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont diminué de 1 M\$, principalement en raison de la baisse des revenus d'assurances attribuable à un gain réalisé suite à la révision du mode de distribution des activités d'assurance dommage enregistré au premier trimestre de 2017; cette baisse a été partiellement contrebalancée par une hausse des revenus sur cartes et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 28 M\$, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi qu'à l'amélioration des marges sur les dépôts. De plus, la hausse des revenus de crédit, des revenus d'acceptations bancaires ainsi que des revenus tirés des instruments financiers dérivés et des activités de change a également contribué à l'augmentation des revenus des Services aux entreprises.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, au premier trimestre de 2018, sont en hausse de 9 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, des frais d'occupation ainsi que des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficience à 53,6 % pour le premier trimestre de 2018 s'améliore de 1,9 point de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2017. Les dotations aux pertes de crédit du secteur de 57 M\$ sont en hausse de 5 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017, ce qui est attribuable à une augmentation des dotations aux pertes de crédit pour les prêts aux particuliers ainsi que sur les cartes de crédit compensée par une diminution des dotations aux pertes de crédit pour les prêts aux entreprises.

## Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	124	104	19
Revenus tirés des services tarifés	247	219	13
Revenus tirés des transactions et autres revenus	70	74	(5)
Revenu total	441	397	11
Frais autres que d'intérêts	277	261	6
Contribution	164	136	21
Dotations aux pertes de crédit	1	1	–
Résultat avant charge d'impôts	163	135	21
Charge d'impôts	43	36	19
<b>Résultat net</b>	<b>120</b>	<b>99</b>	<b>21</b>
Éléments particuliers après impôts <sup>(2)</sup>	6	5	
<b>Résultat net excluant les éléments particuliers<sup>(2)</sup></b>	<b>126</b>	<b>104</b>	<b>21</b>
Actif moyen	12 099	11 299	7
Prêts et acceptations moyens	10 570	9 557	11
Prêts dépréciés nets <sup>(3)</sup> selon l'IFRS 9	12		
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		4	
Dépôts moyens	31 331	31 734	(1)
Actifs sous administration et sous gestion	495 702	411 236	21
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers <sup>(2)</sup>	61,5 %	64,4 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 120 M\$ au premier trimestre de 2018 comparativement à 99 M\$ au trimestre correspondant de 2017, une augmentation de 21 %. Le résultat net excluant les éléments particuliers, qui comprennent les éléments liés aux acquisitions du secteur, s'établit à 126 M\$ au premier trimestre de 2018 par rapport à 104 M\$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 21 %. Le revenu total du secteur de 441 M\$ est en hausse de 11 % comparativement à 397 M\$ au premier trimestre de 2017. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du revenu net d'intérêts, attribuable à l'amélioration des marges, ainsi que par la progression des revenus tirés des services tarifés en raison des entrées nettes dans l'ensemble des solutions et d'une bonne progression des marchés boursiers au cours du premier trimestre de 2018. Par ailleurs, les revenus tirés des transactions et les autres revenus sont en baisse de 5 % par rapport au premier trimestre de 2017.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 6 % par rapport au trimestre correspondant de 2017 et se chiffrent à 277 M\$ au premier trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse de la rémunération variable, la croissance du volume d'activités du secteur ayant généré des revenus plus élevés, ainsi qu'à la hausse des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers, à 61,5 % pour le premier trimestre de 2018, s'améliore de 2,9 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2017. Les dotations aux pertes de crédit sont stables par rapport au premier trimestre de 2017.

## Marchés financiers

(en équivalent imposable)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017 <sup>(2)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenus liés aux activités de négociation			
Titres de participation	135	134	1
Titres à revenus fixes	82	76	8
Produits de base et devises	36	41	(12)
	253	251	1
Commissions des marchés financiers	90	72	25
Gains (pertes) sur investissements, montant net	18	9	
Services bancaires	85	78	9
Autres	8	6	
Revenu total en équivalent imposable	454	416	9
Frais autres que d'intérêts	176	172	2
Contribution en équivalent imposable	278	244	14
Dotations aux pertes de crédit	—	—	
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	278	244	14
Charge d'impôts en équivalent imposable	74	65	14
<b>Résultat net</b>	<b>204</b>	<b>179</b>	<b>14</b>
Actif moyen	101 816	96 781	5
Prêts et acceptations moyens (Grandes entreprises seulement)	14 025	12 739	10
Prêts dépréciés nets	—	—	
Dépôts moyens	22 430	20 843	8
Ratio d'efficacité en équivalent imposable <sup>(1)</sup>	38,8 %	41,3 %	

(1) Se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 204 M\$ au premier trimestre de 2018 comparativement à 179 M\$ au trimestre correspondant de 2017, et le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 454 M\$, contre 416 M\$ au premier trimestre de 2017. Les revenus liés aux activités de négociation sont en hausse de 1 %, principalement en raison de l'augmentation de 8 % des revenus tirés des titres à revenus fixes. Les commissions des marchés financiers augmentent de 25 % par rapport au trimestre correspondant de 2017, notamment en raison d'une bonne performance des activités de souscription et de fusions et acquisitions. Les revenus des services bancaires augmentent de 9 %, les prêts et acceptations affichant une croissance de 10 % depuis un an.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2018 de 176 M\$ augmentent de 4 M\$ par rapport au premier trimestre de 2017, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable de 38,8 % s'améliore de 2,5 points de pourcentage par rapport au trimestre correspondant de 2017. Les dotations aux pertes de crédit sont nulles pour les premiers trimestres de 2018 et 2017.

## Financement spécialisé aux États-Unis et International

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2018	2017 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu net d'intérêts	147	97	52
Revenus autres que d'intérêts	14	21	(33)
Revenu total	161	118	36
Credigy	117	90	30
ABA Bank et International	44	28	57
Frais autres que d'intérêts	60	56	7
Credigy	39	43	(9)
ABA Bank et International	21	13	62
Contribution	101	62	63
Dotations aux pertes de crédit	29	7	
Résultat avant charge d'impôts	72	55	31
Charge d'impôts	22	17	29
<b>Résultat net</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>32</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	9	6	50
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	41	32	28
Actif moyen	8 777	6 655	32
Prêts et acceptations moyens	7 702	4 733	63
Prêts dépréciés nets <sup>(2)</sup> selon l'IFRS 9	13		
Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39		2	
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	1 352	1 710	(21)
Autres actifs moyens générant des revenus	46	801	
Dépôts moyens	1 532	1 122	37
Ratio d'efficience	37,3 %	47,5 %	

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

Le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International affiche un résultat net de 50 M\$ au premier trimestre de 2018, par rapport à 38 M\$ au trimestre correspondant de 2017, en hausse de 32 %. Le revenu total du secteur se chiffre à 161 M\$, en croissance de 36 % par rapport à 118 M\$ au premier trimestre de 2017. Cette augmentation provient de la progression du revenu net d'intérêts, tant pour la filiale Credigy, en lien avec la croissance du volume des prêts, que pour la filiale ABA Bank, en raison de l'accroissement du volume des prêts et des dépôts. La diminution des revenus autres que d'intérêts, de 7 M\$, provient principalement des revenus de la filiale Credigy enregistrés dans les revenus autres que d'intérêts, moins élevés au premier trimestre de 2018 qu'au trimestre correspondant de 2017.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2018 de 60 M\$ augmentent de 4 M\$ par rapport au premier trimestre de 2017, en lien avec la croissance des activités de la filiale ABA Bank. Les dotations aux pertes de crédit totalisent 29 M\$ pour le premier trimestre de 2018, une hausse de 22 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017, provenant essentiellement des dotations aux pertes de crédit de la filiale Credigy.

Le taux effectif d'imposition est stable au premier trimestre de 2018, car la réduction du taux d'impôt due à la réforme fiscale américaine a été compensée par la diminution de valeur des actifs d'impôt différé et de la charge d'impôts sur le rapatriement présumé des profits réalisés à l'étranger.

**Autres**

(en équivalent imposable) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018	2017 <sup>(2)</sup>
<b>Résultats d'exploitation</b>		
Revenu net d'intérêts	(42)	(19)
Revenus autres que d'intérêts	52	38
Revenu total en équivalent imposable	10	19
Frais autres que d'intérêts	83	61
Contribution en équivalent imposable	(73)	(42)
Dotations aux pertes de crédit	–	–
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	(73)	(42)
Charge (économie) d'impôts en équivalent imposable	(19)	(15)
<b>Perte nette</b>	<b>(54)</b>	<b>(27)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	14	13
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Banque	(68)	(40)
<b>Actif moyen</b>	<b>41 356</b>	<b>36 281</b>

(1) Se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 54 M\$ au premier trimestre de 2018, comparativement à une perte nette de 27 M\$ pour le trimestre correspondant de 2017. Cette variation provient principalement de l'augmentation des frais autres que d'intérêts, notamment en raison des investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires, ainsi que d'une contribution plus élevée des activités de la Trésorerie corporative au premier trimestre de 2017.



## Bilan consolidé

La présentation du bilan consolidé au 31 janvier 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

### Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Actif</b>			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 205	8 802	27
Valeurs mobilières	72 217	65 343	11
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 520	20 789	(21)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	136 352	136 457	–
Autres	14 771	14 436	2
	<b>251 065</b>	<b>245 827</b>	<b>2</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
Dépôts	156 779	156 671	–
Autres	80 570	75 589	7
Dettes subordonnées	8	9	(11)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	12 958	12 750	2
Participations ne donnant pas le contrôle	750	808	(7)
	<b>251 065</b>	<b>245 827</b>	<b>2</b>

(1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données au 31 octobre 2017 ont été reclassées pour refléter ces modifications.

### Actif

Au 31 janvier 2018, la Banque a un actif total de 251,1 G\$ comparativement à 245,8 G\$ au 31 octobre 2017, une augmentation de 5,3 G\$ ou 2 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 11,2 G\$ au 31 janvier 2018, sont en hausse de 2,4 G\$ en raison principalement des dépôts auprès d'institutions financières. Les valeurs mobilières ont augmenté de 6,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2017, essentiellement en raison d'une augmentation des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net de 11,2 G\$ ou 24 %. Les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net ont augmenté de 6,0 G\$ et les titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ont augmenté de 2,8 G\$. Ces augmentations ont été atténuées par une baisse de 4,3 G\$ des valeurs mobilières autres qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 4,3 G\$, principalement en lien avec les activités de la Trésorerie corporative et du secteur des Marchés financiers.

Les prêts et acceptations de 137,0 G\$ au 31 janvier 2018 sont relativement stables par rapport au 31 octobre 2017. La diminution de 0,6 G\$ des prêts aux entreprises et aux administrations publiques a été contrebalancée par une hausse de 0,6 G\$ des engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017 <sup>(1)</sup>	Au 31 janvier 2017 <sup>(1)</sup>
<b>Prêts et acceptations</b>			
Hypothécaires résidentiels	51 549	51 634	50 863
Aux particuliers	35 556	35 590	32 752
Créances sur cartes de crédit	2 206	2 247	2 120
Entreprises et administrations publiques	47 704	47 681	43 642
	<b>137 015</b>	<b>137 152</b>	<b>129 377</b>

(1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et les données au 31 octobre 2017 et au 31 janvier 2017 ont été reclassées pour refléter ces modifications.

Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 7,6 G\$ ou 6 %. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers ainsi que les créances sur cartes de crédit ont connu des hausses respectives de 1 %, 9 % et 5 % depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques sont en hausse de 9 % depuis un an, en raison majoritairement du financement aux grandes sociétés.

## Passif

La Banque a un passif total de 237,4 G\$ au 31 janvier 2018 comparativement à 232,3 G\$ au 31 octobre 2017.

Au 31 janvier 2018, le passif-dépôts total de la Banque s'établit à 156,8 G\$ comparativement à 156,7 G\$ au 31 octobre 2017, soit une augmentation de 0,1 G\$. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017	Au 31 janvier 2017
<b>Bilan</b>			
Dépôts	54 648	53 719	53 667
<b>Hors bilan</b>			
Courtage	125 834	124 212	118 549
Fonds communs de placement	32 838	32 192	29 431
Autres	469	408	420
	159 141	156 812	148 400
<b>Épargne totale des particuliers</b>	<b>213 789</b>	<b>210 531</b>	<b>202 067</b>

Les dépôts des particuliers de 54,6 G\$ au 31 janvier 2018 sont en hausse de 0,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Au 31 janvier 2018, l'épargne totale des particuliers est en hausse de 2 % et s'élève à 213,8 G\$ comparativement à 210,5 G\$ au 31 octobre 2017. Depuis un an, les dépôts des particuliers ont augmenté de 2 %, essentiellement en raison des initiatives de la Banque pour augmenter ce type de dépôts. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 159,1 G\$, en hausse de 10,7 G\$ ou 7 % depuis un an. Cette progression provient d'excellentes entrées nettes dans les activités de courtage et d'une bonne progression des marchés boursiers.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 96,2 G\$ ont diminué de 1,4 G\$ depuis le 31 octobre 2017. Cette baisse est principalement attribuable aux activités des affaires bancaires et gouvernementales. Les autres passifs de 80,6 G\$ sont en hausse de 5,0 G\$ depuis le 31 octobre 2017, en raison d'une augmentation de 5,0 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et d'une hausse de 0,7 G\$ des instruments financiers dérivés, contrebalancée par une baisse de 1,1 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées. La dette subordonnée est stable depuis le 31 octobre 2017.

## Capitaux propres

Au 31 janvier 2018, les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque s'établissent à 13,0 G\$, en hausse de 0,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2017. Cette augmentation s'explique par la hausse des résultats non distribués, attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, et par l'émission d'actions privilégiées, série 40, pour un montant de 300 M\$ atténuée par le rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation de 200 M\$. Enfin, les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions ont contrebalancé les rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation.

Au 23 février 2018, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 340 389 741 et le nombre d'options d'achat d'actions en circulation est de 14 614 904. Pour des renseignements supplémentaires concernant le capital-actions, se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 et à la note 14 afférente aux présents états financiers consolidés.

## Événement postérieur à la date du bilan consolidé

### Émission de dette subordonnée

Le 1<sup>er</sup> février 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1<sup>er</sup> février 2028. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 3,183 % par année jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2023 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CDOR à trois mois plus 0,72 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), racheter ces billets à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

## Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2017. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 29 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

## Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 39 et 40 du Rapport annuel 2017. Pour plus de détails sur les garanties et les engagements, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Pour des renseignements supplémentaires concernant les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés et les entités structurées, se reporter respectivement aux notes 9 et 22 afférentes aux présents états financiers consolidés.

## Passifs éventuels

### Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Les développements ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

#### Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. Les demandeurs allèguent que les réseaux et les institutions financières se seraient engagés dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, ils auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a conclu une entente de principe avec les demandeurs pour régler ce litige dans les cinq juridictions où il a été déposé. Cette entente est sujette à l'approbation de la Cour dans chacune de ces juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

## MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés qui ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 suite à l'adoption de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*.

La Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit* est maintenant présentée sous deux rubriques distinctes. La rubrique *Créances achetées*, qui était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit, d'un montant de 2 014 M\$ au 31 octobre 2017, est maintenant présentée dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* pour un montant de 1 116 M\$ et dans les *Prêts aux particuliers* pour un montant de 874 M\$, et les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$. Suite à ce changement, pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, un montant de 55 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* a été reclassé dans les *Revenus d'intérêts – Prêts*.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 88 à 91 du Rapport annuel 2017, à l'exception de la dépréciation d'actifs financiers qui est déterminée selon l'IFRS 9 depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2, 4 et 8 afférentes aux présents états financiers consolidés.

### Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées publiées par l'IASB sur les états financiers consolidés. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2018, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'adoption de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* n'a pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 390 M\$ au 31 janvier 2018 (408 M\$ au 31 octobre 2017).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca).

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 janvier 2018, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 3 020 M\$ (3 269 M\$ au 31 octobre 2017). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque s'assure de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2017, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2018 » et « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2018 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

## Divulgence d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2017	Rapport aux actionnaires <sup>(1)</sup>	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires <sup>(1)</sup>
<b>Général</b>			
1 Localisation de la divulgation concernant les risques	8	18	
Rapport de gestion	42 à 87, 100 et 104	19 à 37	
États financiers consolidés	Notes 1, 7, 17, 24 et 30	Notes 8 et 16	
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires			4 à 29
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	51 à 87		
3 Risques principaux et risques émergents	51 à 53		
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	43 à 46, 73, 75 et 80	19 et 20, 29, 32 et 77	
<b>Gouvernance et gestion des risques</b>			
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	55 à 69, 75 à 77		
6 Culture de gestion des risques	55 et 56		
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	50, 55 et 56		
8 Tests de tension	42, 56, 64 et 73 à 77		
<b>Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques</b>			
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	43 à 46	19 et 20	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			4 à 7
11 Évolution des fonds propres réglementaires	47	21	
12 Planification en matière de capital	42 à 50		
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	48 et 50	22	8
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	48 et 60 à 64	22	8
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire	48	22	8 et 11 à 16
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	49	23	9
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	59, 62 et 71		11 à 17
<b>Liquidité</b>			
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	75 à 81	29 à 33	
<b>Financement</b>			
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	78 et 79	31	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	191 à 195	34 à 37	
21 Stratégie de financement et sources de financement	81 à 83	33	
<b>Risque de marché</b>			
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	69 et 70	26 et 27	
23 Facteurs de risque de marché	68, 71 à 74, 178 à 180	27 à 29	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	71 à 73		
25 Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	71 à 74		
<b>Risque de crédit</b>			
26 Expositions au risque de crédit	63, 67 et 149 à 152	25 et 65 à 72	10 à 24 et 19 à 26 <sup>(2)</sup>
27 Politiques d'identification des prêts dépréciés	65, 120 et 121		
28 Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	100, 104 et 149 à 152	65 à 72	20
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	65, 66 et 161 à 164		25 et 26
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	64 à 66		22 et 24
<b>Autres risques</b>			
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	53, 54 et 84 à 87		
32 Événements liés aux risques connus publiquement	84	Aucun	

(1) Pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2018.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2018 ».

## GESTION DU CAPITAL

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2017 aux pages 42 à 50.

### Accord de Bâle

Le cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire » respecte les lignes directrices du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et, en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios des fonds propres calculés selon les deux méthodes chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ».

Par conséquent, la Banque, ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes, doivent maintenir, selon la méthode « tout compris », un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure (BIS) de 1 %.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. La Banque prévoit éliminer progressivement tous ses instruments non assortis d'une clause de FPUNV sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire.

Afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Pour l'exercice financier 2018, 80 %, 83 % et 86 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres. Ces pourcentages continueront à augmenter chaque année pour atteindre un taux de 100 % d'ici 2019. Le BSIF exige également que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires relatives aux ratios « tout compris » du BSIF. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible dans le site Internet de la Banque.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2017, qui est toujours d'actualité, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2017, aux pages 45 et 46. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 7 décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (*Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision* ou GHOS), qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Les réformes approuvées par le GHOS, dans le document intitulé *Basel III : Finalising post crisis reforms*, visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques. Ces réformes, dont l'application est requise à partir de 2022, comportent une révision des approches standards pour le calcul du risque de crédit et du risque opérationnel, une contrainte d'utilisation de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes pour le calcul du risque de crédit, ainsi qu'une révision du ratio de levier, de la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) et du calcul du plancher des fonds propres. Au printemps 2018, le BSIF amorcera un processus de consultation qui portera sur les propositions d'adaptation des réformes de Bâle III pour le contexte canadien ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre.

Le 12 janvier 2018, le BSIF a publié un document qui révisé le calcul du plancher des fonds propres. Le plancher des fonds propres vise à atténuer le risque lié aux modèles internes de calcul du risque de crédit et à améliorer la comparabilité du risque parmi les banques. Le nouveau plancher remplacerait celui utilisé actuellement, qui est fondé sur l'Accord de Bâle I. Le plancher des fonds propres révisé établira le seuil réglementaire des fonds propres auquel devront satisfaire les banques qui utilisent des modèles internes basés sur l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II. Ce nouveau plancher entrera en vigueur progressivement à compter du deuxième trimestre de 2018, avec un coefficient de rajustement à 70 %, qui augmentera à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 pour finalement atteindre 75 % au quatrième trimestre de 2018.

Le tableau ci-dessous présente les ratios des fonds propres et le ratio de levier déterminés selon la méthode « tout compris » ainsi que les cibles réglementaires en vertu de Bâle III.

	Ratios réglementaires		Ratios réglementaires minimums à maintenir	
	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017	CBCB 2018 <sup>(1)</sup>	BSIF 2018 <sup>(1)(2)</sup>
<b>Ratios des fonds propres</b>				
CET1	11,2 %	11,2 %	6,375 %	8,0 %
catégorie 1 <sup>(3)</sup>	15,3 %	14,9 %	7,875 %	9,5 %
total <sup>(3)</sup>	15,5 %	15,1 %	9,875 %	11,5 %
<b>Ratio de levier</b>	4,0 %	4,0 %	s.o.	3,0 %

s.o. Sans objet

(1) Pour les ratios des fonds propres, comprend la réserve de conservation de 1,25 % établie par le CBCB et celle de 2,5 % établie par le BSIF.

(2) Pour les ratios des fonds propres, comprend une surcharge de 1 % relative aux BIS1 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

(3) Les ratios au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

### Activités de gestion

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, la Banque a complété le rachat de 1 500 000 actions ordinaires au prix de 91 M\$, ce qui a réduit de 13 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 78 M\$ les *Résultats non distribués*. Ce rachat fait partie du programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal des activités de la Banque débuté le 5 juin 2017.

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$.

Le 22 janvier 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Comme les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux FPUNV, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 29 janvier 2018, la Banque a annoncé son intention d'émettre des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$. Comme ces billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. La Banque a complété l'émission des billets le 1<sup>er</sup> février 2018, après la date de clôture du présent trimestre. La Banque estime que cette émission de billets à moyen terme augmentera de plus de 100 points de base son ratio du total des fonds propres pour le deuxième trimestre de 2018.



**Variation des fonds propres réglementaires <sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2018
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>	
Solde d'ouverture	7 856
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du régime d'options d'achat d'actions)	62
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	35
Rachat d'actions ordinaires	(91)
Autres surplus d'apport	3
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(227)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	527
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	25
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	(122)
Autres	(4)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(61)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	(10)
Autres	2
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	–
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	1
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Variation des autres ajustements réglementaires <sup>(2)</sup>	1
<b>Solde de clôture</b>	<b>8 002</b>
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	
Solde d'ouverture	2 601
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	300
Rachat des fonds propres <sup>(3)</sup>	–
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	–
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 901</b>
<b>Total des fonds propres de catégorie 1</b>	<b>10 903</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	
Solde d'ouverture	204
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–
Rachat des fonds propres	–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes sur prêts	(39)
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	(1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>164</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>11 067</b>

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres CET1 de la Banque.

(3) Les données au 31 janvier 2018 ne tiennent pas compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017 qui a été exclu du calcul des fonds propres au 31 octobre 2017.

### Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 1,0 G\$ pour s'établir à 71,2 G\$ au 31 janvier 2018, comparativement à 70,2 G\$ au 31 octobre 2017. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et de la variation des taux de change.

### Adéquation des fonds propres selon Bâle III <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Exposition en cas de défaut	Au 31 janvier 2018				Au 31 octobre 2017	
		Actif pondéré en fonction des risques			Exigence de capital <sup>(2)</sup>	Actif pondéré en fonction des risques	
		Approche standardisée	Approche NI avancée	Autre approche			Total
						Total	
<b>Risque de crédit</b>							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	49 818	1 352	4 723	–	6 075	486	5 555
Crédits rotatifs admissibles	6 070	–	1 195	–	1 195	96	1 275
Particuliers – autres	16 302	2 057	5 137	–	7 194	576	7 611
Autres que particuliers							
Entreprises	65 116	1 693	26 840	–	28 533	2 283	27 544
États souverains	27 853	309	679	–	988	79	985
Institutions financières	5 336	393	1 051	–	1 444	115	1 531
Titre du portefeuille bancaire <sup>(3)</sup>	912	–	912	–	912	73	910
Titrisation	5 012	–	408	–	408	33	390
Autres actifs	23 666	–	–	2 826	2 826	226	3 645
<b>Risque de crédit de contrepartie</b>							
Entreprises	19 346	88	191	–	279	22	197
États souverains	46 209	–	57	–	57	5	43
Institutions financières	54 157	–	394	–	394	31	366
Portefeuille de négociation	9 539	76	2 170	–	2 246	179	2 178
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit <sup>(4)</sup>		2 449	–	–	2 449	196	2 227
Facteur scalaire réglementaire		–	2 625	–	2 625	210	2 580
<b>Total - Risque de crédit</b>	<b>329 336</b>	<b>8 417</b>	<b>46 382</b>	<b>2 826</b>	<b>57 625</b>	<b>4 610</b>	<b>57 037</b>
<b>Risque de marché</b>							
VaR		–	766	–	766	61	867
VaR en période de tension		–	1 388	–	1 388	111	1 324
Risque spécifique de taux d'intérêt		1 182	–	–	1 182	95	906
<b>Total - Risque de marché</b>		<b>1 182</b>	<b>2 154</b>	<b>–</b>	<b>3 336</b>	<b>267</b>	<b>3 097</b>
<b>Risque opérationnel</b>		<b>10 218</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10 218</b>	<b>817</b>	<b>10 039</b>
<b>Total</b>	<b>329 336</b>	<b>19 817</b>	<b>48 536</b>	<b>2 826</b>	<b>71 179</b>	<b>5 694</b>	<b>70 173</b>

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

## Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le

	31 janvier 2018		
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie <sup>(2)</sup>	Total
<b>Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début</b>	<b>52 026</b>	<b>5 011</b>	<b>57 037</b>
Taille du portefeuille	820	469	1 289
Qualité du portefeuille	(170)	27	(143)
Mises à jour des modèles	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–
Variation de change	(476)	(82)	(558)
<b>Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>	<b>52 200</b>	<b>5 425</b>	<b>57 625</b>
<b>Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début</b>			<b>3 097</b>
Variation des niveaux de risque <sup>(3)</sup>			239
Mises à jour des modèles			–
Méthode et politique			–
Acquisitions et cessions			–
<b>Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>3 336</b>
<b>Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début</b>			<b>10 039</b>
Variation des niveaux de risque			179
Acquisitions et cessions			–
<b>Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>10 218</b>
<b>Actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>71 179</b>

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1.

(3) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

### Ratio des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 11,2 %, à 15,3 % et à 15,5 % au 31 janvier 2018, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,2 %, de 14,9 % et de 15,1 %, respectivement, au 31 octobre 2017. Le ratio des fonds propres CET1 est stable, ce qui est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions, aux réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'à une faible croissance de l'actif pondéré en fonction des risques, facteurs qui ont été atténués par les rachats d'actions ordinaires effectués au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018 ainsi que par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> novembre 2017. L'augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable aux mêmes éléments ainsi qu'à l'émission d'actions privilégiées le 22 janvier 2018, pour un montant de 300 M\$. Enfin, le ratio de levier en date du 31 janvier 2018 s'établit à 4,0 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2017.

### Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
<b>Fonds propres</b>		
CET1	8 002	7 856
catégorie 1 <sup>(2)</sup>	10 903	10 457
total <sup>(2)</sup>	11 067	10 661
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>		
pour les fonds propres CET1	71 179	70 173
pour les fonds propres de catégorie 1	71 271	70 327
pour le total des fonds propres	71 362	70 451
<b>Exposition totale</b>	269 559	262 539
<b>Ratios des fonds propres</b>		
CET1	11,2 %	11,2 %
catégorie 1 <sup>(2)</sup>	15,3 %	14,9 %
total <sup>(2)</sup>	15,5 %	15,1 %
<b>Ratio de levier</b>	4,0 %	4,0 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

### Dividendes

Le 27 février 2018, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 60 cents par action ordinaire payable le 1<sup>er</sup> mai 2018 aux actionnaires inscrits le 26 mars 2018.

## GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un équilibre sain entre le rendement obtenu et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2017.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risque présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2017, aux pages 51 à 87. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 8 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

### Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(1)</sup>	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan <sup>(2)</sup>	Total	
<b>Particuliers</b>							
Hypothèques résidentielles	41 981	7 837	–	–	–	49 818	49 028
Crédits rotatifs admissibles	2 775	3 295	–	–	–	6 070	6 196
Particuliers – autres	14 842	1 446	–	–	14	16 302	16 635
	59 598	12 578	–	–	14	72 190	71 859
<b>Autres que particuliers</b>							
Entreprises	45 294	17 134	19 334	12	2 688	84 462	80 059
États souverains	23 016	4 693	45 411	798	144	74 062	64 096
Institutions financières	4 474	168	53 787	370	694	59 493	58 508
	72 784	21 995	118 532	1 180	3 526	218 017	202 663
<b>Portefeuille de négociation</b>							
Titrisation	–	–	–	9 539	–	9 539	8 309
	–	–	–	–	5 012	5 012	4 740
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>132 382</b>	<b>34 573</b>	<b>118 532</b>	<b>10 719</b>	<b>8 552</b>	<b>304 758</b>	<b>287 571</b>
<b>Approche standardisée</b>	<b>11 806</b>	<b>51</b>	<b>3 842</b>	<b>93</b>	<b>341</b>	<b>16 133</b>	<b>16 040</b>
<b>Approche NI avancée</b>	<b>120 576</b>	<b>34 522</b>	<b>114 690</b>	<b>10 626</b>	<b>8 211</b>	<b>288 625</b>	<b>271 531</b>
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>132 382</b>	<b>34 573</b>	<b>118 532</b>	<b>10 719</b>	<b>8 552</b>	<b>304 758</b>	<b>287 571</b>

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2018 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 2018 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca).

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes sur les positions du bilan et hors bilan liées à la variation des paramètres du marché. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

### Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 janvier 2018			
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation <sup>(1)</sup>	Autres que de négociation <sup>(2)</sup>		
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 205	448	10 401	356	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	58 673	53 458	5 215	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 184	–	6 184	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions <sup>(4)</sup>
Au coût amorti	7 360	–	7 360	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 520	–	16 520	–	Taux d'intérêt <sup>(3) (5)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	136 352	5 649	130 703	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Instruments financiers dérivés	8 527	7 651	876	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	60	–	60	–	Autres
Autres	6 184	–	–	6 184	
	<b>251 065</b>	<b>67 206</b>	<b>177 319</b>	<b>6 540</b>	
<b>Passifs</b>					
Dépôts	156 779	5 768	151 011	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Acceptations	6 587	–	6 587	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 800	15 800	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	26 772	–	26 772	–	Taux d'intérêt <sup>(3) (5)</sup>
Instruments financiers dérivés	7 251	6 193	1 058	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	19 048	3 505	15 543	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Passif au titre des prestations définies	220	–	220	–	Autres
Autres	4 892	22	945	3 925	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Dettes subordonnées	8	–	8	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
	<b>237 357</b>	<b>31 288</b>	<b>202 144</b>	<b>3 925</b>	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.

(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 5 et 7 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation <sup>(1)</sup>	Autres que de négociation <sup>(2)</sup>		
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 802	154	8 385	263	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	47 536	46 825	711	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Disponibles à la vente	8 552	–	8 552	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions <sup>(4)</sup>
Détenues jusqu'à leur échéance	9 255	–	9 255	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 789	–	20 789	–	Taux d'intérêt <sup>(3)(5)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions <sup>(6)</sup>	136 457	5 638	130 819	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Instruments financiers dérivés	8 423	7 508	915	–	Taux d'intérêt <sup>(7)</sup> et taux de change
Actif au titre des prestations définies	56	–	56	–	Autres <sup>(8)</sup>
Autres	5 957	–	–	5 957	
	245 827	60 125	179 482	6 220	
<b>Passifs</b>					
Dépôts	156 671	5 692	150 979	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Acceptations	5 991	–	5 991	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	15 363	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 767	–	21 767	–	Taux d'intérêt <sup>(3)(5)</sup>
Instruments financiers dérivés	6 612	6 045	567	–	Taux d'intérêt <sup>(7)</sup> et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	20 098	4 452	15 646	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Passif au titre des prestations définies	252	–	252	–	Autres <sup>(8)</sup>
Autres	5 506	15	945	4 546	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Dettes subordonnées	9	–	9	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
	232 269	31 567	196 156	4 546	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Se reporter aux tableaux illustrant la distribution de la VaR et de la SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation, ainsi qu'aux tableaux illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés ci-dessous et à la page suivante ainsi qu'à la section « Gestion du risque de marché » du Rapport annuel 2017.
- (4) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 5 et 7 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (6) Un montant de 2 014 M\$ classé dans les *Créances achetées* et un montant de 5 991 M\$ classé dans les *Engagements de clients en contrepartie d'acceptations* au 31 octobre 2017 sont maintenant présentés à la rubrique *Prêts et acceptations, déduction faites des provisions*.
- (7) Se reporter aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2017.
- (8) Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2017.

#### Activités de négociation

Le premier tableau présenté ci-dessous illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de corrélation. Le second tableau présenté à la page suivante illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

#### VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le

	31 janvier 2018				31 octobre 2017		31 janvier 2017	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(3,0)	(4,6)	(3,8)	(3,5)	(3,3)	(4,1)	(5,7)	(6,4)
Taux de change	(0,5)	(1,5)	(0,8)	(1,2)	(1,6)	(1,0)	(2,7)	(1,9)
Actions	(1,6)	(3,5)	(2,4)	(1,9)	(3,0)	(2,5)	(3,3)	(2,8)
Contrats sur produits de base	(0,5)	(0,9)	(0,7)	(0,6)	(0,8)	(0,7)	(1,0)	(1,1)
Effet de corrélation <sup>(2)</sup>	n.s.	n.s.	3,8	3,8	4,3	4,4	6,0	5,9
<b>VaR totale de négociation</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(4,9)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(6,3)</b>

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

### SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2018				31 octobre 2017		31 janvier 2017	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(8,6)	(13,0)	(10,6)	(9,1)	(9,6)	(10,6)	(7,7)	(8,5)
Taux de change	(0,5)	(1,7)	(0,9)	(1,5)	(2,1)	(1,7)	(3,4)	(1,5)
Actions	(1,2)	(4,3)	(2,3)	(1,9)	(3,9)	(5,3)	(5,1)	(5,0)
Contrats sur produits de base	(0,4)	(1,4)	(0,8)	(0,9)	(0,9)	(0,7)	(1,4)	(1,3)
Effet de corrélation <sup>(2)</sup>	n.s.	n.s.	7,6	7,4	9,7	10,2	9,4	8,9
<b>SVaR totale de négociation</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(8,2)</b>	<b>(7,4)</b>

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risque.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La SVaR de négociation totale est inférieure à la somme des SVaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de corrélation.

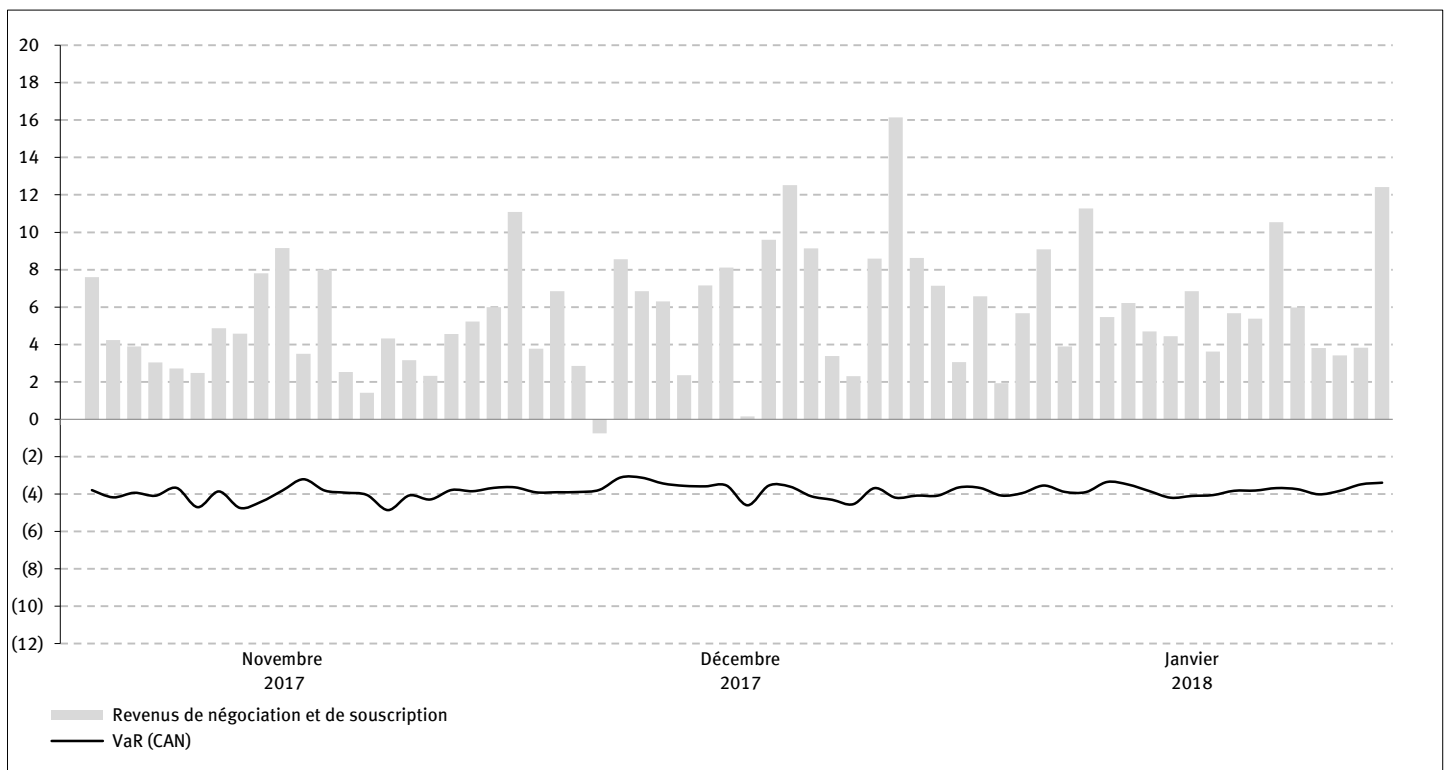
La VaR totale de négociation a diminué, passant de 3,9 M\$ à 3,4 M\$, de même que la SVaR totale de négociation qui est passée de 8,1 M\$ à 6,0 M\$ entre le quatrième trimestre de 2017 et le premier trimestre de 2018. Les diminutions s'expliquent principalement par le recul du risque sur actions et du risque de taux d'intérêt.

### Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le tableau suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 98 % des jours du trimestre terminé le 31 janvier 2018. De plus, aucun jour n'a été marqué par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune perte n'excédait la VaR.

### Trimestre terminé le 31 janvier 2018

(en millions de dollars canadiens)





**Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)**

Les tableaux suivants illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2018					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(209)	28	(181)	(8)	41	33
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	187	18	205	8	7	15

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2017					
	Effet sur les capitaux propres			Effet sur le revenu net d'intérêts		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(191)	36	(155)	3	44	47
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	159	(6)	153	(7)	(11)	(18)

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

**Faits nouveaux en matière de réglementation**

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2017, qui est toujours d'actualité, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2017, à la page 75. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 6 février 2018, le BSIF a avisé les institutions de dépôts canadiennes de son intention de reporter la date de mise en œuvre du ratio structurel de liquidité à long terme (Net stable Funding Ratio ou NSFR) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit un an plus tard que prévu.

**Actifs liquides**

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

## Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018					Au 31 octobre 2017
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(1)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(2)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(3)</sup>	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	11 205	–	11 205	2 481	8 724	6 845
<b>Valeurs mobilières</b>						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	22 364	30 427	52 791	36 986	15 805	19 321
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	11 989	13 347	25 336	21 329	4 007	4 705
Autres titres de créance	5 162	1 894	7 056	3 483	3 573	3 485
Titres de participation	32 702	49 616	82 318	59 790	22 528	19 663
<b>Prêts</b>						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 940	–	9 940	5 006	4 934	5 392
<b>Au 31 janvier 2018</b>	<b>93 362</b>	<b>95 284</b>	<b>188 646</b>	<b>129 075</b>	<b>59 571</b>	
Au 31 octobre 2017	83 650	92 209	175 859	116 448		59 411

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
<b>Actifs liquides non grevés par entité</b>		
Banque Nationale (société mère)	22 024	27 769
Filiales canadiennes	10 601	9 871
Filiales et succursales étrangères	26 946	21 771
	<b>59 571</b>	<b>59 411</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
<b>Actifs liquides non grevés par monnaie</b>		
Dollar canadien	27 087	31 146
Dollar américain	18 276	21 260
Autres devises	14 208	7 005
	<b>59 571</b>	<b>59 411</b>

## Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne <sup>(4)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2018				
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(1)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(2)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(3)</sup>	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	11 827	–	11 827	2 050	9 777
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	22 205	32 493	54 698	39 385	15 313
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	12 993	14 936	27 929	23 454	4 475
Autres titres de créance	5 136	1 835	6 971	3 661	3 310
Titres de participation	35 127	48 426	83 553	58 121	25 432
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 938	–	9 938	4 687	5 251
	<b>97 226</b>	<b>97 690</b>	<b>194 916</b>	<b>131 358</b>	<b>63 558</b>

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

## Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

		Au 31 janvier 2018				
	Actifs grevés <sup>(1)</sup>		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en nantissement	Autres <sup>(2)</sup>	Disponibles pour nantissement	Autres <sup>(3)</sup>	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	76	2 405	8 724	–	11 205	1,0
Valeurs mobilières	27 024	–	45 193	–	72 217	10,7
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	15 800	720	–	16 520	6,3
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	40 112	–	4 934	91 306	136 352	16,0
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 527	8 527	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	635	635	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	581	581	–
Goodwill	–	–	–	1 401	1 401	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 246	1 246	–
Autres actifs	–	–	–	2 381	2 381	–
	<b>67 212</b>	<b>18 205</b>	<b>59 571</b>	<b>106 077</b>	<b>251 065</b>	<b>34,0</b>

(en millions de dollars canadiens)

		Au 31 octobre 2017				
	Actifs grevés <sup>(1)</sup>		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Cédés en nantissement	Autres <sup>(2)</sup>	Disponibles pour nantissement	Autres <sup>(3)</sup>	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	76	1 881	6 845	–	8 802	0,8
Valeurs mobilières	23 595	–	41 748	–	65 343	9,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	15 363	5 426	–	20 789	6,2
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions <sup>(4)</sup>	40 415	–	5 392	90 650	136 457	16,5
Instruments financiers dérivés	–	–	–	8 423	8 423	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	631	631	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	558	558	–
Goodwill	–	–	–	1 409	1 409	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 239	1 239	–
Autres actifs	–	–	–	2 176	2 176	–
	<b>64 086</b>	<b>17 244</b>	<b>59 411</b>	<b>105 086</b>	<b>245 827</b>	<b>33,1</b>

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (4) Un montant de 2 014 M\$ classé dans les *Créances achetées* et un montant de 5 991 M\$ classé dans les *Engagements en contrepartie d'acceptations* au 31 octobre 2017 sont maintenant présentés à la rubrique *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.

### Ratio de liquidité à court terme (LCR)

L'objectif principal du LCR est de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et le BSIF.

Le tableau suivant présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018 est de 135 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

### Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
		31 janvier 2018	31 octobre 2017
	Valeur non pondérée <sup>(2)</sup> totale (moyenne)	Valeur pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne)	Valeur pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne)
<b>Actifs liquides de haute qualité (HQLA)</b>			
1 Total HQLA	s.o.	44 813	44 413
<b>Sorties de trésorerie</b>			
2 Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	39 847	2 667	2 535
3 Dépôts stables	18 827	565	561
4 Dépôts moins stables	21 020	2 102	1 974
5 Financement institutionnel non garanti, dont :	61 881	33 939	30 193
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties)	11 043	2 649	2 913
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	43 318	23 770	20 000
8 Dettes non garanties	7 520	7 520	7 280
9 Financement institutionnel garanti	s.o.	19 605	15 442
10 Exigences supplémentaires dont :	30 576	7 942	8 406
11 Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	6 861	3 612	3 747
12 Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	941	941	1 139
13 Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	22 774	3 389	3 520
14 Autres engagements de crédit contractuels	1 479	526	406
15 Autres engagements de crédit conditionnels	84 302	1 248	1 081
16 Total des sorties de trésorerie	s.o.	65 927	58 063
<b>Entrées de trésorerie</b>			
17 Prêts garantis (par ex. prise en pension)	75 470	17 389	14 446
18 Entrées liées aux expositions pleinement productives	8 182	4 864	4 414
19 Autres entrées de trésorerie	10 503	10 503	5 635
20 Total des entrées de trésorerie	94 155	32 756	24 495
		Valeur ajustée totale <sup>(4)</sup>	Valeur ajustée totale <sup>(4)</sup>
21 Total des HQLA	s.o.	44 813	44 413
22 Total des sorties nettes de trésorerie	s.o.	33 171	33 568
23 Ratio de liquidité à court terme (%) <sup>(5)</sup>	s.o.	135 %	132 %

s.o. Sans objet

(1) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(2) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(4) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(5) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 janvier 2018 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

### Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers de la Banque, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et appuyée par une stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Outre les dépôts de base, la Banque reçoit aussi des dépôts non négociables des gouvernements et des grandes entreprises. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

### Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018							
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques <sup>(2)</sup>	959	–	6	–	965	–	–	965
Certificats de dépôt et papier commercial <sup>(3)</sup>	2 756	3 673	2 054	861	9 344	486	–	9 830
Billets de premier rang non garantis à moyen terme <sup>(4)</sup>	39	197	937	2 474	3 647	1 650	6 736	12 033
Billets structurés de premier rang non garantis	–	–	–	18	18	980	3 606	4 604
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	450	1 304	1 911	3 665	2 462	12 921	19 048
Obligations sécurisées	–	921	–	1 547	2 468	–	4 692	7 160
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	36	36	–	873	909
Passifs subordonnés <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	–	–	8	8
	<b>3 754</b>	<b>5 241</b>	<b>4 301</b>	<b>6 847</b>	<b>20 143</b>	<b>5 578</b>	<b>28 836</b>	<b>54 557</b>
Financement garanti	–	1 371	1 304	3 494	6 169	2 462	18 486	27 117
Financement non garanti	3 754	3 870	2 997	3 353	13 974	3 116	10 350	27 440
	<b>3 754</b>	<b>5 241</b>	<b>4 301</b>	<b>6 847</b>	<b>20 143</b>	<b>5 578</b>	<b>28 836</b>	<b>54 557</b>
Au 31 octobre 2017	2 198	5 306	5 136	4 332	16 972	8 968	28 789	54 729

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018	
	Diminution d'un cran	Diminution de trois crans
Dérivés <sup>(1)</sup>	–	12

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

### Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2018, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2017. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 janvier 2018	
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	
<b>Actif</b>											
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	8 111	1 005	18	1	4	–	–	–	2 066	11 205	
<b>Valeurs mobilières</b>											
À la juste valeur par le biais du résultat net	365	1 106	1 026	1 952	2 174	3 812	10 221	5 679	32 338	58 673	
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	28	10	14	166	461	3 117	2 197	189	6 184	
Au coût amorti	–	–	6	635	59	215	5 764	681	–	7 360	
	367	1 134	1 042	2 601	2 399	4 488	19 102	8 557	32 527	72 217	
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	6 412	1 251	1 479	68	1 230	2 276	732	–	3 072	16 520	
<b>Prêts et acceptations <sup>(1)</sup></b>											
Hypothécaires résidentiels	583	950	2 667	1 968	1 735	8 520	33 076	1 600	450	51 549	
Aux particuliers	154	451	865	677	982	3 094	9 724	2 769	16 840	35 556	
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 206	2 206	
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 439	1 951	2 259	2 064	1 900	4 894	10 245	2 793	7 572	41 117	
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 486	1 016	83	–	2	–	–	–	–	6 587	
Provisions pour pertes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	(663)	(663)	
	13 662	4 368	5 874	4 709	4 619	16 508	53 045	7 162	26 405	136 352	
<b>Autres</b>											
Instruments financiers dérivés	523	760	411	253	739	795	1 948	3 098	–	8 527	
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	635	635	
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	581	581	
Goodwill	–	–	–	–	–	–	–	–	1 401	1 401	
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	1 246	1 246	
Autres actifs <sup>(1)</sup>	332	55	74	61	83	118	108	144	1 406	2 381	
	855	815	485	314	822	913	2 056	3 242	5 269	14 771	
	29 407	8 573	8 898	7 693	9 074	24 185	74 935	18 961	69 339	251 065	

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2018									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b> <sup>(1)(2)</sup>										
Particuliers	1 325	2 188	2 256	2 519	2 409	4 745	8 009	2 278	28 919	54 648
Entreprises et administrations publiques	13 262	6 798	4 293	1 995	4 947	4 422	11 184	4 635	44 637	96 173
Institutions de dépôts	2 460	711	215	15	–	–	–	49	2 508	5 958
	17 047	9 697	6 764	4 529	7 356	9 167	19 193	6 962	76 064	156 779
<b>Autres</b>										
Acceptations	5 486	1 016	83	–	2	–	–	–	–	6 587
Engagements afférents à des titres vendus à découvert <sup>(3)</sup>	912	895	179	25	154	931	5 510	5 395	1 799	15 800
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	10 235	835	4 681	1 678	–	–	–	–	9 343	26 772
Instruments financiers dérivés	889	753	447	341	638	782	1 500	1 901	–	7 251
Passifs relatifs à des créances cédées <sup>(4)</sup>	–	450	1 304	–	1 911	2 462	9 863	3 058	–	19 048
Titrisation – cartes de crédit <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	36	–	873	–	–	909
Autres passifs – autres éléments <sup>(1)(5)</sup>	216	75	56	14	102	74	60	94	3 512	4 203
	17 738	4 024	6 750	2 058	2 843	4 249	17 806	10 448	14 654	80 570
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–	–	–	–	–	–	8	–	8
<b>Capitaux propres</b>									13 708	13 708
	34 785	13 721	13 514	6 587	10 199	13 416	36 999	17 418	104 426	251 065
<b>Engagements hors bilan</b>										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	305	351	951	275	1 085	788	13	–	–	3 768
Créances sur cartes de crédit <sup>(6)</sup>									7 783	7 783
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	2 298	–	15	–	2 695	–	–	–	–	5 008
Engagements de crédit <sup>(8)</sup>	3 464	2 717	4 752	3 830	3 715	3 725	6 969	306	25 536	55 014
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	79	147	199	195	191	676	1 430	405	–	3 322

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 41,0 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Actif</b>										
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	6 181	534	23	1	1	4	–	–	2 058	8 802
<b>Valeurs mobilières</b>										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	467	1 182	931	1 623	909	3 413	8 166	4 502	26 343	47 536
Disponibles à la vente	–	67	19	29	30	419	3 973	3 496	519	8 552
Détenues jusqu'à leur échéance	25	–	–	–	603	388	7 181	1 058	–	9 255
	492	1 249	950	1 652	1 542	4 220	19 320	9 056	26 862	65 343
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	8 235	2 717	1 534	129	19	3 677	770	–	3 708	20 789
<b>Prêts et acceptations <sup>(1) (2)</sup></b>										
Hypothécaires résidentiels	758	1 039	1 428	2 735	2 046	8 014	33 603	1 544	467	51 634
Aux particuliers	227	345	563	1 318	813	2 893	9 838	2 779	16 814	35 590
Créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	2 247	2 247
Aux entreprises et aux administrations publiques	7 576	2 493	2 014	2 192	1 840	4 636	9 946	2 718	8 275	41 690
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 030	865	96	–	–	–	–	–	–	5 991
Provisions pour pertes de crédit									(695)	(695)
	13 591	4 742	4 101	6 245	4 699	15 543	53 387	7 041	27 108	136 457
<b>Autres</b>										
Instruments financiers dérivés	562	872	403	255	180	904	2 070	3 177	–	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									631	631
Immobilisations corporelles									558	558
Goodwill									1 409	1 409
Immobilisations incorporelles									1 239	1 239
Autres actifs <sup>(1)</sup>	381	109	71	85	36	83	79	109	1 223	2 176
	943	981	474	340	216	987	2 149	3 286	5 060	14 436
	29 442	10 223	7 082	8 367	6 477	24 431	75 626	19 383	64 796	245 827

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations*.



(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2017

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts <sup>(1)(2)</sup></b>										
Particuliers	944	1 829	2 410	2 083	2 578	4 641	8 463	2 255	28 516	53 719
Entreprises et administrations publiques	10 689	5 744	6 423	2 539	2 032	7 762	10 601	4 843	46 938	97 571
Institutions de dépôts	2 252	495	134	–	–	–	–	53	2 447	5 381
	13 885	8 068	8 967	4 622	4 610	12 403	19 064	7 151	77 901	156 671
<b>Autres</b>										
Acceptations	5 030	865	96	–	–	–	–	–	–	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert <sup>(3)</sup>	1 243	472	259	118	99	578	6 147	4 553	1 894	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 652	932	3 049	3 315	–	–	–	–	8 819	21 767
Instruments financiers dérivés	410	922	449	303	255	826	1 542	1 905	–	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées <sup>(4)</sup>	–	1 873	448	1 081	–	3 486	9 272	3 938	–	20 098
Titrisation – cartes de crédit <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	–	36	873	–	–	909
Autres passifs – autres éléments <sup>(1)(5)</sup>	327	85	231	55	51	75	130	163	3 732	4 849
	12 662	5 149	4 532	4 872	405	5 001	17 964	10 559	14 445	75 589
<b>Dettes subordonnée</b>	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
<b>Capitaux propres</b>									13 558	13 558
	26 547	13 217	13 499	9 494	5 015	17 404	37 028	17 719	105 904	245 827
<b>Engagements hors bilan</b>										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	240	848	648	906	408	892	40	2	–	3 984
Créances sur cartes de crédit <sup>(6)</sup>									7 688	7 688
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	–	2 736	2 298	15	–	–	–	–	–	5 049
Engagements de crédit <sup>(8)</sup>	3 841	3 532	3 214	4 100	3 303	3 584	6 730	124	23 963	52 391
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	79	147	199	195	190	676	1 431	425	–	3 342

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 2,3 G\$.

(8) Ces montants incluent 39,6 G\$ révoqués sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

## DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens,  
sauf pour les données par action)

	2018	2017				2016			2017	2016
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	Total	Total
<b>Revenu total</b>	<b>1 806</b>	1 704	1 675	1 597	1 633	1 569	1 557	1 425	6 609	5 840
<b>Résultat net</b>	<b>550</b>	525	518	484	497	307	478	210	2 024	1 256
<b>Résultat par action (\$)</b>										
de base	<b>1,48</b>	1,40	1,39	1,30	1,35	0,79	1,32	0,52	5,44	3,31
dilué	<b>1,46</b>	1,39	1,37	1,28	1,34	0,78	1,31	0,52	5,38	3,29
<b>Dividendes par action ordinaire (\$)</b>	<b>0,60</b>	0,58	0,58	0,56	0,56	0,55	0,55	0,54	2,28	2,18
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)</b>	<b>18,7</b>	17,8	18,2	17,9	18,4	11,0	18,7	7,7	18,1	11,7
<b>Actif total</b>	<b>251 065</b>	245 827	240 072	239 020	234 119	232 206	229 896	220 734		
<b>Prêts dépréciés nets <sup>(1)</sup> selon l'IFRS 9</b>	<b>335</b>									
<b>Prêts dépréciés nets selon l'IAS 39</b>		206	240	213	226	281	251	300		
<b>Par action ordinaire (\$)</b>										
Valeur comptable	<b>31,75</b>	31,51	30,84	29,97	29,51	28,52	28,39	27,75		
Cours de l'action										
haut	<b>65,35</b>	62,74	56,44	58,75	56,60	47,88	46,65	45,56		
bas	<b>62,33</b>	55,29	51,77	52,94	46,83	44,14	40,98	35,95		

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3 et ne tiennent pas compte des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

---

(non audités)

Bilans consolidés	40
États consolidés des résultats	41
États consolidés du résultat global	42
États consolidés de la variation des capitaux propres	44
États consolidés des flux de trésorerie	45
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	46

**BILANS CONSOLIDÉS**

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2018 <sup>(1)</sup>	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017 <sup>(1)</sup>	Au 31 octobre 2017
<b>Actif</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>11 205</b>	8 801	8 802
<b>Valeurs mobilières</b> (notes 5, 6 et 7)			
À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>58 673</b>	52 228	47 536
Disponibles à la vente			8 552
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	<b>6 184</b>	6 424	
Détenues jusqu'à leur échéance			9 255
Au coût amorti	<b>7 360</b>	6 653	
	<b>72 217</b>	65 305	65 343
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	<b>16 520</b>	20 789	20 789
<b>Prêts et acceptations</b> (note 8)			
Hypothécaires résidentiels	<b>51 549</b>	51 609	51 634
Aux particuliers	<b>35 556</b>	35 590	35 590
Créances sur cartes de crédit	<b>2 206</b>	2 247	2 247
Aux entreprises et aux administrations publiques	<b>41 117</b>	41 690	41 690
	<b>130 428</b>	131 136	131 161
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	<b>6 587</b>	5 991	5 991
Provisions pour pertes de crédit	<b>(663)</b>	(673)	(695)
	<b>136 352</b>	136 454	136 457
<b>Autres</b>			
Instruments financiers dérivés	<b>8 527</b>	8 423	8 423
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	<b>635</b>	631	631
Immobilisations corporelles	<b>581</b>	558	558
Goodwill	<b>1 401</b>	1 409	1 409
Immobilisations incorporelles	<b>1 246</b>	1 239	1 239
Autres actifs (note 10)	<b>2 381</b>	2 226	2 176
	<b>14 771</b>	14 486	14 436
	<b>251 065</b>	245 835	245 827
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Dépôts</b> (notes 6 et 11)	<b>156 779</b>	156 787	156 671
<b>Autres</b>			
Acceptations	<b>6 587</b>	5 991	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	<b>15 800</b>	15 363	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	<b>26 772</b>	21 767	21 767
Instruments financiers dérivés	<b>7 251</b>	6 612	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées (notes 6 et 9)	<b>19 048</b>	20 122	20 098
Autres passifs (note 12)	<b>5 112</b>	5 791	5 758
	<b>80 570</b>	75 646	75 589
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>8</b>	9	9
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b> (notes 14 et 18)			
Actions privilégiées	<b>2 150</b>	2 050	2 050
Actions ordinaires	<b>2 861</b>	2 768	2 768
Surplus d'apport	<b>52</b>	58	58
Résultats non distribués	<b>7 785</b>	7 567	7 706
Autres éléments cumulés du résultat global	<b>110</b>	158	168
	<b>12 958</b>	12 601	12 750
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b> (note 15)	<b>750</b>	792	808
	<b>13 708</b>	13 393	13 558
	<b>251 065</b>	245 835	245 827

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) La présentation des bilans consolidés au 31 janvier 2018 et au 1<sup>er</sup> novembre 2017 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Revenus d'intérêts</b>		
Prêts	1 324	1 116
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais résultat net	157	161
Valeurs mobilières disponibles à la vente		70
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance		19
Valeurs mobilières au coût amorti	36	
Dépôts auprès d'institutions financières	46	18
	<b>1 598</b>	<b>1 384</b>
<b>Frais d'intérêts</b>		
Dépôts	549	400
Passifs relatifs à des créances cédées	99	97
Dettes subordonnées	–	8
Autres	116	26
	<b>764</b>	<b>531</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>834</b>	<b>853</b>
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	103	88
Commissions de courtage en valeurs mobilières	54	58
Revenus des fonds communs de placement	111	101
Revenus des services fiduciaires	145	123
Revenus de crédit	97	83
Revenus sur cartes	40	33
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	68	68
Revenus (pertes) de négociation (note 17)	228	94
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		26
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	28	
Revenus d'assurances, montant net	31	31
Revenus de change, autres que de négociation	22	18
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	7	8
Autres	38	49
	<b>972</b>	<b>780</b>
<b>Revenu total</b>	<b>1 806</b>	<b>1 633</b>
<b>Dotations aux pertes de crédit (note 8)</b>	<b>87</b>	<b>60</b>
	<b>1 719</b>	<b>1 573</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>		
Rémunération et avantages du personnel	631	588
Frais d'occupation	58	59
Technologie	161	137
Communications	16	16
Honoraires professionnels	60	66
Autres	98	103
	<b>1 024</b>	<b>969</b>
<b>Résultat avant charge d'impôts</b>	<b>695</b>	<b>604</b>
Charge d'impôts	145	107
<b>Résultat net</b>	<b>550</b>	<b>497</b>
<b>Résultat net attribuable aux</b>		
Actionnaires privilégiés	22	19
Actionnaires ordinaires	505	459
Actionnaires de la Banque	527	478
Participations ne donnant pas le contrôle	23	19
	<b>550</b>	<b>497</b>
<b>Résultat par action (en dollars)(note 20)</b>		
de base	1,48	1,35
dilué	1,46	1,34
<b>Dividendes par action ordinaires (en dollars)</b>	<b>0,60</b>	<b>0,56</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) L'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Résultat net</b>	<b>550</b>	<b>497</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>		
<b>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Écart de change, montant net</b>		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(81)	(57)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	20	24
	(61)	(33)
<b>Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		21
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(29)
		(8)
<b>Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	
	5	
<b>Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	11	–
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(10)	(6)
	1	(6)
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>		
<b>Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>36</b>	<b>119</b>
<b>Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>3</b>	
<b>Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(26)</b>	<b>(15)</b>
	<b>13</b>	<b>104</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>	<b>(40)</b>	<b>57</b>
<b>Résultat global</b>	<b>510</b>	<b>554</b>
<b>Résultat global attribuable aux</b>		
Actionnaires de la Banque	492	537
Participations ne donnant pas le contrôle	18	17
	<b>510</b>	<b>554</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) L'état consolidé du résultat global pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Écart de change, montant net</b>		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	–	–
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	6	5
	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		6
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(10)
		<b>(4)</b>
<b>Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	
	<b>3</b>	
<b>Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie</b>		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	4	–
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(3)	(2)
	<b>1</b>	<b>(2)</b>
<b>Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>13</b>	<b>43</b>
<b>Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>1</b>	
<b>Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(10)</b>	<b>(6)</b>
	<b>14</b>	<b>36</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) L'état consolidé du résultat global pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Actions privilégiées au début</b> (note 14)	2 050	1 650
Émission d'actions privilégiées, série 40	300	–
Rachat d'actions privilégiées, série 28, à des fins d'annulation	(200)	–
<b>Actions privilégiées à la fin</b>	2 150	1 650
<b>Actions ordinaires au début</b> (note 14)	2 768	2 645
Émissions d'actions ordinaires		
Régime d'options d'achat d'actions	71	119
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(13)	–
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	35	3
Autres	–	(4)
<b>Actions ordinaires à la fin</b>	2 861	2 763
<b>Surplus d'apport au début</b>	58	73
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 18)	3	3
Options d'achat d'actions levées	(9)	(19)
<b>Surplus d'apport à la fin</b>	52	57
<b>Résultats non distribués au début</b>	7 706	6 706
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	(139)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	527	478
Dividendes (note 14)		
Actions privilégiées	(22)	(19)
Actions ordinaires	(205)	(191)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	(78)	–
Frais d'émission d'actions, déduction faite des impôts	(5)	–
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	36	119
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur		
par le biais des autres éléments du résultat global	3	–
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(26)	(15)
Autres	(12)	(13)
<b>Résultats non distribués à la fin</b>	7 785	7 065
<b>Autres éléments cumulés du résultat global au début</b>	168	218
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	(10)	–
Écart de change, montant net	(61)	(33)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(8)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur		
par le biais des autres éléments du résultat global	5	–
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	6	(4)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	2	–
<b>Autres éléments cumulés du résultat global à la fin</b>	110	173
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque</b>	12 958	11 708
<b>Participations ne donnant pas le contrôle au début</b> (note 15)	808	810
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	(16)	–
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23	19
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(2)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(60)	(28)
<b>Participations ne donnant pas le contrôle à la fin</b>	750	799
<b>Capitaux propres</b>	13 708	12 507

### AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 31 janvier 2018	Au 31 janvier 2017
<b>Autres éléments cumulés du résultat global</b>		
Écart de change, montant net	(74)	(7)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		43
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	34	–
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	152	131
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	(2)	6
	110	173

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) L'état consolidé de la variation des capitaux propres pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.



# ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018 <sup>(1)</sup>	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	550	497
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	87	60
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	73	98
Gain sur cession d'une participation dans une coentreprise	-	(12)
Impôts différés	28	(18)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		(26)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(28)	
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(7)	(8)
Charge au titre des options d'achat d'actions	3	3
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(6 476)	(1 976)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	4 269	(831)
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(449)	(1 185)
Dépôts	108	2 663
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	437	337
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	5 005	1 297
Instruments financiers dérivés, montant net	535	(166)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(53)	(46)
Actifs et passifs d'impôt exigible	(91)	(88)
Autres éléments	(309)	(252)
	<b>3 682</b>	<b>347</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émission d'actions privilégiées	300	-
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(200)	-
Émissions d'actions ordinaires, nette de l'incidence des actions acquises à des fins de négociation	97	99
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(91)	-
Frais d'émission d'actions	(5)	-
Dividendes versés	(225)	(208)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(60)	(28)
	<b>(184)</b>	<b>(137)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	-	19
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente		(1 493)
Achats de valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(855)	
Échéances de valeurs mobilières disponibles à la vente		329
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente		3 199
Cessions de valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	997	
Achats de valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance		(1 507)
Achats de valeurs mobilières au coût amorti	(842)	
Cessions de valeurs mobilières au coût amorti	4	
Variation nette des actifs corporels loués en vertu de contrats de location simple	46	110
Variation nette des immobilisations corporelles	(95)	(23)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(56)	(50)
	<b>(801)</b>	<b>584</b>
<b>Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>(293)</b>	<b>(361)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>2 404</b>	<b>433</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	8 801	8 183
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin <sup>(2)</sup></b>	<b>11 205</b>	<b>8 616</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts versés	857	595
Intérêts et dividendes reçus	1 638	1 406
Impôts payés sur les résultats	201	252

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) L'état consolidé des flux de trésorerie pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Pour de plus amples renseignements liés à l'adoption de l'IFRS 9, se reporter aux notes 2 et 4 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.
- (2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 2,5 G\$ au 31 janvier 2018 (2,0 G\$ au 31 octobre 2017) pour lequel il y a des restrictions.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

<b>Note 1</b>	Mode de présentation	46	<b>Note 14</b>	Capital-actions	75
<b>Note 2</b>	Modifications de méthodes comptables	47	<b>Note 15</b>	Participations ne donnant pas le contrôle	76
<b>Note 3</b>	Modifications futures de méthodes comptables	50	<b>Note 16</b>	Informations sur le capital	77
<b>Note 4</b>	Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 9	50	<b>Note 17</b>	Revenus liés aux activités de négociation	78
<b>Note 5</b>	Juste valeur des instruments financiers	57	<b>Note 18</b>	Paiements fondés sur des actions	78
<b>Note 6</b>	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	62	<b>Note 19</b>	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	79
<b>Note 7</b>	Valeurs mobilières	63	<b>Note 20</b>	Résultat par action	80
<b>Note 8</b>	Prêts et acceptations, et provisions pour pertes de crédit	64	<b>Note 21</b>	Passifs éventuels	80
<b>Note 9</b>	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	73	<b>Note 22</b>	Entités structurées	81
<b>Note 10</b>	Autres actifs	73	<b>Note 23</b>	Informations sectorielles	82
<b>Note 11</b>	Dépôts	74	<b>Note 24</b>	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	83
<b>Note 12</b>	Autres passifs	74			
<b>Note 13</b>	Restructuration	74			

### NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 27 février 2018, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés qui ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 suite à l'adoption de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*.

La Banque a adopté par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 tel qu'indiqué à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs. La note 4 afférente aux présents états financiers consolidés présente les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit* est maintenant présentée sous deux rubriques distinctes. La rubrique *Créances achetées*, qui était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit, d'un montant de 2 014 M\$ au 31 octobre 2017, est maintenant présentée dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* pour un montant de 1 116 M\$ et dans les *Prêts aux particuliers* pour un montant de 874 M\$, et les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$. Suite à ce changement, pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, un montant de 55 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* a été reclassé dans les *Revenus d'intérêts – Prêts*.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 suite à l'adoption de l'IFRS 9. Tel que permis par l'IFRS 9, la Banque a choisi de continuer d'appliquer les dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que d'adopter celles de l'IFRS 9. La Banque n'a pas retraité les états financiers consolidés comparatifs, et l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017 sur les soldes du bilan consolidé est présentée à la note 4.

### Résumé des modifications de méthodes comptables

#### Classement et évaluation des actifs financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est aussi permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### Modèle économique

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. »

## NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. L'amortissement des primes et des escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite de la perte de crédit attendue et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net.

### Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise initialement les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Au cours des périodes ultérieures, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour perte de crédit attendue. Les revenus d'intérêts, ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes sur ces valeurs mobilières, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

### Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les revenus d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés en vertu de l'option juste valeur sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

## Prêts

### Prêts au coût amorti

Les prêts comptabilisés au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque. À leur comptabilisation initiale, les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

### Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

### **Reclassement des actifs financiers**

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement, le cas échéant.

### **Dépréciation d'actifs financiers**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique.

### Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

### Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

### Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

## NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux de chômage, les indices des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

### Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

### Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

### Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts. Les créances sur cartes de crédit et leurs provisions pour pertes de crédit correspondantes sont radiées lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

## NOTE 3 – MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées publiées par l'IASB sur les états financiers consolidés. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

## NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9

Les exigences de l'IFRS 9 relativement au classement et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués*, aux *Autres éléments cumulés du résultat global* et aux *Participations ne donnant pas le contrôle* au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

L'information qui suit présente les incidences sur le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### Classement et évaluation des instruments financiers à la date de première application de l'IFRS 9

Le tableau suivant présente le classement et la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Banque antérieurement déterminés selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 ainsi que le nouveau classement et la nouvelle valeur comptable déterminés selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017, le cas échéant. Pour les instruments financiers dont la méthode d'évaluation a changé, de plus amples renseignements sont fournis ci-après : se reporter à la lettre inscrite dans la colonne référence.

	Au 31 octobre 2017	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017			
	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	Référence
<b>Actifs financiers</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>					
	8 802	8 801	Prêts et créances	Au coût amorti	
<b>Valeurs mobilières</b>					
<b>Titres de créance et titres de participation</b>					
Titres de créance et titres de participation	46 780	46 780	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Titres de créance	56	56	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
Titres de participation	45	45	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	(a)
Titres de créance	655	655	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(b)
	5 489	5 489	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
	32	25	Disponibles à la vente	Au coût amorti	(c)
	2 359	2 359	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(d)
Titres de participation	280	280	Disponibles à la vente	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net	(e)
	392	392	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net	(f)
Titres de créance	6 628	6 628	Détenus jusqu'à leur échéance	Au coût amorti	
	2 627	2 596	Détenus jusqu'à leur échéance	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(g)
	65 343	65 305			
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>					
	20 132	20 132	Prêts et créances	Au coût amorti	
	657	657	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	
	20 789	20 789			
<b>Prêts et acceptations</b>					
<b>Hypothécaires résidentiels</b>					
	45 658	45 658	Prêts et créances	Au coût amorti	
	5 523	5 523	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
	453	428	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	(h)
<b>Aux particuliers</b>					
Créances sur cartes de crédit	35 590	35 590	Prêts et créances	Au coût amorti	
Aux entreprises et aux administrations publiques	2 247	2 247	Prêts et créances	Au coût amorti	
	41 269	41 269	Prêts et créances	Au coût amorti	
	306	306	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	(h)
	115	115	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	(i)
<b>Engagements de clients en contrepartie d'acceptations</b>					
	5 991	5 991	Prêts et créances	Au coût amorti	
	137 152	137 127			
<b>Instruments financiers dérivés</b>					
	8 423	8 423	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
<b>Autres actifs</b>					
	994	994	Prêts et créances	Au coût amorti	



**NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9 (suite)**

	Au 31 octobre 2017	Au 1 <sup>er</sup> novembre 2017			Référence
	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	
<b>Passifs financiers</b>					
<b>Dépôts</b>					(j)
	148 169	<b>148 169</b>	Au coût amorti	<b>Au coût amorti</b>	
	3 001	<b>3 117</b>	Au coût amorti	<b>Désignés à la juste valeur par le biais du</b>	
	5 501	<b>5 501</b>	Désignés à la juste valeur par le biais du	<b>résultat net en vertu de l'option juste valeur</b>	
			Désignés à la juste valeur par le biais du	<b>Désignés à la juste valeur par le biais du</b>	
			résultat net en vertu de l'option juste valeur	<b>résultat net en vertu de l'option juste valeur</b>	
	<b>156 671</b>	<b>156 787</b>			
<b>Acceptations</b>	5 991	<b>5 991</b>	Au coût amorti	<b>Au coût amorti</b>	
<b>Engagements afférents à des titres vendus à découvert</b>	15 363	<b>15 363</b>	À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>	
<b>Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées</b>					
	21 233	<b>21 233</b>	Au coût amorti	<b>Au coût amorti</b>	
	534	<b>534</b>	Désignés à la juste valeur par le biais du	<b>Désignés à la juste valeur par le biais du</b>	
			résultat net en vertu de l'option juste valeur	<b>résultat net en vertu de l'option juste valeur</b>	
	<b>21 767</b>	<b>21 767</b>			
<b>Instruments financiers dérivés</b>	6 612	<b>6 612</b>	À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>	
<b>Passifs relatifs à des créances cédées</b>					(j)
	11 568	<b>11 568</b>	Au coût amorti	<b>Au coût amorti</b>	
	2 321	<b>2 345</b>	Au coût amorti	<b>Désignés à la juste valeur par le biais du</b>	
	6 209	<b>6 209</b>	Désignés à la juste valeur par le biais du	<b>résultat net en vertu de l'option juste valeur</b>	
			Désignés à la juste valeur par le biais du	<b>Désignés à la juste valeur par le biais du</b>	
			résultat net en vertu de l'option juste valeur	<b>résultat net en vertu de l'option juste valeur</b>	
	<b>20 098</b>	<b>20 122</b>			
<b>Autres passifs</b>	2 902	<b>2 902</b>	Au coût amorti	<b>Au coût amorti</b>	
	15	<b>15</b>	À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	9	<b>9</b>	Au coût amorti	<b>Au coût amorti</b>	

- (a) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (b) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a décidé d'annuler cette désignation et a classé ces titres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (c) Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, en vertu de l'IFRS 9, la Banque a classé ces titres de créance comme étant au coût amorti, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (d) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner ces titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. En effet, à la date de première application, l'IFRS 9 permet de désigner irrévocablement un actif financier en vertu de l'option juste valeur si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*.



- (e) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner ces titres de participation détenus dans des portefeuilles autres que de négociation, comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente.
- (f) Au 31 octobre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*. Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (g) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner certains titres de créance comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. En effet, à la date de première application, l'IFRS 9 permet de désigner irrévocablement un actif financier en vertu de l'option juste valeur si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Au 31 octobre 2017, ces titres de créance étaient classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et étaient comptabilisés au coût amorti.
- (h) Au 31 octobre 2017, ces prêts étaient classés dans la catégorie des prêts et créances et étaient comptabilisés au coût amorti. En vertu de l'IFRS 9, ces prêts doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017, les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (i) En vertu de l'IAS 39, il était permis de désigner irrévocablement à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur l'intégralité d'un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui seraient bifurqués et comptabilisés séparément. Au 31 octobre 2017, ces prêts étaient ainsi désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a annulé cette désignation. En vertu de l'IFRS 9, l'intégralité de l'instrument financier hybride est classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, car les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (j) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, tel que permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Banque a fait le choix irrévocable de désigner certains dépôts et certains passifs relatifs à des créances cédées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur. En effet, à la date de première application, l'IFRS 9 permet de désigner irrévocablement un passif financier en vertu de l'option juste valeur si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Au 31 octobre 2017, ces passifs financiers étaient comptabilisés au coût amorti.

**NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9 (suite)**

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers déterminée selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et de la nouvelle valeur comptable déterminée selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017 le cas échéant, ainsi que l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur les soldes d'actifs et de passifs d'impôt.

**Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017**

	Ajustements IFRS 9			Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
	liés au classement	liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				8 802
Provisions pour pertes de crédit	–	–	(1)	(1)
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>8 801</b>
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				47 536
Reclassement vers :				
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(655)	–	–	(655)
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	2 359	–	–	2 359
Titres de participation disponibles à la vente	392	–	–	392
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance	2 627	(31)	–	2 596
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>4 723</b>	<b>(31)</b>	<b>–</b>	<b>52 228</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				8 552
Reclassement vers :				
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net	(280)	–	–	(280)
Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net	(392)	–	–	(392)
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(2 359)	–	–	(2 359)
Titres de créance au coût amorti	(32)	–	–	(32)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(5 489)	–	–	(5 489)
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>(8 552)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				–
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	5 489	–	–	5 489
Titres de participation disponibles à la vente	280	–	–	280
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	655	–	–	655
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>6 424</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 424</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				9 255
Reclassement vers :				
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	(2 627)	–	–	(2 627)
Titres de créance au coût amorti	(6 628)	–	–	(6 628)
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>(9 255)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Valeurs mobilières au coût amorti</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				–
Reclassement depuis :				
Titres de créance disponibles à la vente	32	(4)	(3)	25
Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance	6 628	–	–	6 628
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>6 660</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>6 653</b>

## Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017 (suite)

	Ajustements IFRS 9			Rapprochement de la nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
	liés au classement	liés à l'évaluation	liés à la dépréciation	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				51 634
Ajustements liés au classement et à l'évaluation	-	(25)	-	(25)
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	-	<b>(25)</b>	-	<b>51 609</b>
<b>Provisions pour pertes de crédit</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				(695)
Ajustements liés à la dépréciation des prêts et acceptations au coût amorti	-	-	22	22
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	-	-	<b>22</b>	<b>(673)</b>
<b>Autres actifs</b>				
Au 31 octobre 2017				2 176
Actifs d'impôt — ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation	-	56	(6)	50
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	-	<b>56</b>	<b>(6)</b>	<b>2 226</b>
<b>Dépôts</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				156 671
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	-	116	-	116
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	-	<b>116</b>	-	<b>156 787</b>
<b>Passifs relatifs à des créances cédées</b>				
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39				20 098
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option juste valeur	-	24	-	24
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	-	<b>24</b>	-	<b>20 122</b>
<b>Autres passifs</b>				
Au 31 octobre 2017				5 758
Provisions pour pertes de crédit — engagements hors bilan	-	-	58	58
Passifs d'impôt — ajustements liés à la dépréciation	-	-	(25)	(25)
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	-	-	<b>33</b>	<b>5 791</b>
<b>Incidence des ajustements IFRS 9 sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	-	<b>(144)</b>	<b>(21)</b>	

Le tableau suivant présente un rapprochement des rubriques *Résultats non distribués*, *Autres éléments cumulés du résultat global* et *Participations ne donnant pas le contrôle* déterminées selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et de ces rubriques suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

	Résultats non distribués	Autres éléments cumulés du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Incidence sur les capitaux propres au 1 <sup>er</sup> novembre 2017
Au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39	7 706	168	808	
Ajustements liés à l'évaluation, déduction faite des impôts	(131)	(10)	(3)	(144)
Ajustements liés à la dépréciation, déduction faite des impôts	(8)	-	(13)	(21)
Incidence des ajustements IFRS 9	(139)	(10)	(16)	(165)
<b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2017 selon l'IFRS 9</b>	<b>7 567</b>	<b>158</b>	<b>792</b>	

**NOTE 4 – INCIDENCES RELATIVES À L'ADOPTION DE L'IFRS 9 (suite)**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a classé comme étant évalués au coût amorti certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global au 31 octobre 2017. La juste valeur de ces titres de créance au 31 janvier 2018 est de 24 M\$ et la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 aurait été négligeable.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a classé comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2017, en vertu de l'option juste valeur. La juste valeur de ces titres de créance au 31 janvier 2018 est de 443 M\$ et la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée à l'état consolidé des résultats pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018 aurait été une perte de 1 M\$.

Le tableau suivant présente un rapprochement des *Provisions pour pertes de crédit* déterminées selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et des *Provisions pour pertes de crédit* déterminées selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

	Provisions pour pertes de crédit selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 <sup>(1)</sup>	Ajustements liés au classement	Ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation	Provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9 au 1 <sup>er</sup> novembre 2017
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	–	–	1	<b>1</b>
<b>Valeurs mobilières</b>				
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–	–	–
Au coût amorti	–	3	–	<b>3</b>
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	–	–	–	–
<b>Prêts et acceptations</b>				
Hypothécaires résidentiels	11	–	7	<b>18</b>
Aux particuliers	142	–	119	<b>261</b>
Créances sur cartes de crédit	92	–	36	<b>128</b>
Aux entreprises et aux administrations publiques	439	–	(189)	<b>250</b>
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11	–	5	<b>16</b>
	695	–	(22)	<b>673</b>
<b>Autres actifs</b>	–	–	–	–
<b>Autres passifs<sup>(2)</sup></b>	–	–	58	<b>58</b>
	695	3	37	<b>735</b>

(1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment. La rubrique *Créances achetées* était présentée déduction faite des provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2017. Cette rubrique est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations* et dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé. Ainsi, les *Provisions pour pertes de crédit* ont diminué d'un montant de 24 M\$ au 31 octobre 2017.

(2) Les ajustements liés à la réévaluation de la dépréciation incluent des provisions pour pertes de crédit d'un montant de 58 M\$ sur les engagements hors bilan tels que les lettres de garantie et les lettres de crédit documentaire, les engagements inutilisés, et les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit. Au 31 octobre 2017, ces provisions étaient présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit*.

## NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

								Au 31 janvier 2018	
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur			
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur	
<b>Actifs financiers</b>									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	11 205	11 205	11 205	11 205	
Valeurs mobilières	53 843	4 830	5 870	314	7 360	7 349	72 217	72 206	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	467	–	–	16 053	16 053	16 520	16 520	
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	6 045	–	–	–	130 307	130 284	136 352	136 329	
<b>Autres</b>									
Instruments financiers dérivés	8 527	–	–	–	–	–	8 527	8 527	
Autres actifs	–	–	–	–	1 192	1 192	1 192	1 192	
<b>Passifs financiers</b>									
Dépôts	–	8 731	–	–	148 048 <sup>(1)</sup>	147 441	156 779	156 172	
<b>Autres</b>									
Acceptations	–	–	–	–	6 587	6 587	6 587	6 587	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 800	–	–	–	–	–	15 800	15 800	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	443	–	–	26 329	26 329	26 772	26 772	
Instruments financiers dérivés	7 251	–	–	–	–	–	7 251	7 251	
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 548	–	–	11 500	11 534	19 048	19 082	
Autres passifs	22	–	–	–	2 765	2 759	2 787	2 781	
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–	–	–	8	6	8	6	

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

**NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

Au 31 octobre 2017

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers au coût amorti		
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	–	–	–	8 802	8 802	8 802	8 802
<b>Valeurs mobilières</b>	46 780	756	8 552	9 255	9 229	65 343	65 317
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	–	657	–	20 132	20 132	20 789	20 789
<b>Prêts et acceptations, déduction faite des provisions <sup>(1)</sup></b>	5 523	115	–	130 819	130 958	136 457	136 596
<b>Autres</b>							
Instruments financiers dérivés	8 423	–	–	–	–	8 423	8 423
Autres actifs	–	–	–	994	994	994	994
<b>Passifs financiers</b>							
<b>Dépôts</b>	–	5 501	–	151 170 <sup>(2)</sup>	151 571	156 671	157 072
<b>Autres</b>							
Acceptations	–	–	–	5 991	5 991	5 991	5 991
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 363	–	–	–	–	15 363	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	534	–	21 233	21 233	21 767	21 767
Instruments financiers dérivés	6 612	–	–	–	–	6 612	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 209	–	13 889	13 940	20 098	20 149
Autres passifs	15	–	–	2 902	2 904	2 917	2 919
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–	–	9	6	9	6

(1) La rubrique *Créances achetées* d'un montant de 2 014 M\$ présentée séparément dans le bilan consolidé au 31 octobre 2017 est maintenant présentée dans les *Prêts et acceptations, déduction faite des provisions*.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

## Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

## Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, 219 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 24 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché. De plus, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, 23 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert significatif entre les niveaux 1 et 2 au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2017. Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2018 et 2017, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions de marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2018			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	1 599	9 908	–	11 507
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 495	–	8 495
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 790	276	–	3 066
Autres titres de créance	–	3 194	23	3 217
Titres de participation	31 678	531	179	32 388
	36 067	22 404	202	58 673
<b>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	98	3 381	–	3 479
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 891	–	1 891
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	111	–	–	111
Autres titres de créance	–	389	–	389
Titres de participation	2	124	188	314
	211	5 785	188	6 184
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	–	467	–	467
<b>Prêts et acceptations</b>	–	5 649	396	6 045
<b>Autres</b>				
Instruments financiers dérivés	53	8 420	54	8 527
	36 331	42 725	840	79 896
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts</b>	–	8 907	1	8 908
<b>Autres</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 860	4 940	–	15 800
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	443	–	443
Instruments financiers dérivés	145	7 067	39	7 251
Passifs relatifs à des créances cédées	–	7 548	–	7 548
Autres passifs	–	22	–	22
	11 005	28 927	40	39 972

**NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

	Au 31 octobre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 506	6 156	–	8 662
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	7 770	–	7 770
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 916	212	–	2 128
Autres titres de créance	–	2 599	–	2 599
Titres de participation	25 751	610	16	26 377
	30 173	17 347	16	47 536
<b>Disponibles à la vente</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	66	4 215	–	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 584	–	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	519	2	–	521
Autres titres de créance	–	494	–	494
Titres de participation	109	237	326	672
	694	7 532	326	8 552
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	–	657	–	657
<b>Prêts et acceptations</b>	–	5 638	–	5 638
<b>Autres</b>				
Instrument financiers dérivés	68	8 284	71	8 423
	30 935	39 458	413	70 806
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts</b>	–	5 708	1	5 709
<b>Autres</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 515	4 848	–	15 363
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	534	–	534
Instrument financiers dérivés	118	6 443	51	6 612
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 209	–	6 209
Autres passifs	–	15	–	15
	10 633	23 757	52	34 442

**Instrument financiers classés dans le niveau 3**

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

**Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3**

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, à l'exception des analyses de sensibilité pour les prêts : la Banque fait varier des données non observables telle qu'une prime de liquidité et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 58 M\$ au 31 janvier 2018. Au 31 octobre 2017, il n'y avait aucune analyse de sensibilité puisqu'aucun prêt n'était classé dans le niveau 3.



### Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2018				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	184	158	428	20	(1)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(2)</sup>	17	–	–	(5)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	–	–	–	–
Achats	7	30	–	–	–
Ventes	(6)	–	–	–	–
Émissions	–	–	2	–	–
Règlements et autres	–	–	(34)	1	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	–	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	(1)	–
<b>Juste valeur au 31 janvier 2018</b>	<b>202</b>	<b>188</b>	<b>396</b>	<b>15</b>	<b>(1)</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2018 <sup>(3)</sup>	(1)	–	–	(5)	–

	Trimestre terminé le 31 janvier 2017				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	Dépôts	
Juste valeur au 31 octobre 2016	18	305	15		(7)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(4)</sup>	(1)	–	6		–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(1)	–		–
Achats	–	1	–		–
Ventes	(9)	–	–		–
Émissions	–	–	–		–
Règlements et autres	–	(3)	4		2
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	2	–	–		(1)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	3		5
<b>Juste valeur au 31 janvier 2017</b>	<b>10</b>	<b>302</b>	<b>28</b>		<b>(1)</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2017 <sup>(5)</sup>	(1)	–	6		–

- (1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.  
 (2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 12 M\$.  
 (3) Le total des pertes non réalisées comprises dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 6 M\$.  
 (4) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 5 M\$.  
 (5) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 5 M\$.

## NOTE 6 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 et à la note 2 des présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et certains engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2018	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Valeurs mobilières	4 830	(51)	(100)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	467	–	–
	<b>5 297</b>	<b>(51)</b>	<b>(100)</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Dépôts <sup>(1) (2)</sup>	8 731	4	81
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	443	–	–
Passifs relatifs à des créances cédées	7 548	91	5
	<b>16 722</b>	<b>95</b>	<b>86</b>

	Valeur comptable au 31 janvier 2017	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Valeurs mobilières	755	(4)	18
Prêts	107	(26)	(53)
	862	(30)	(35)
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			
Dépôts <sup>(1) (2)</sup>	4 582	42	38
Passifs relatifs à des créances cédées	5 955	57	(150)
	<b>10 537</b>	<b>99</b>	<b>(112)</b>

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 36 M\$ (perte de 21 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

## NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES

### Qualité du crédit

Au 31 janvier 2018, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe principalement dans la catégorie « Excellent ». Se reporter à la note 8 pour le rapprochement des provisions pour pertes de crédit.

### Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	Au 31 janvier 2018			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable <sup>(1)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	3 516	4	(41)	3 479
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	1 863	44	(16)	1 891
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	111	–	–	111
Autres titres de créance	389	3	(3)	389
Titres de participation	312	3	(1)	314
	<b>6 191</b>	<b>54</b>	<b>(61)</b>	<b>6 184</b>

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'un montant négligeable au 31 janvier 2018, sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Se reporter à la note 8.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est de réaliser des revenus de dividendes.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, des revenus de dividendes de 1 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements, dont un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2018		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	158	122	280
Variation de la juste valeur	–	4	4
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	30	15	45
Cessions <sup>(1)</sup>	–	(15)	(15)
<b>Juste valeur au 31 janvier 2018</b>	<b>188</b>	<b>126</b>	<b>314</b>

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés publiques pour des raisons économiques.

## NOTE 7 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

### Gains (pertes) bruts sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 octobre 2017			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 308	6	(33)	4 281
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 502	87	(5)	2 584
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	536	–	(15)	521
Autres titres de créance	487	9	(2)	494
Titres de participation	633	64	(25)	672
	<b>8 466</b>	<b>166</b>	<b>(80)</b>	<b>8 552</b>

#### Pertes de valeur comptabilisées

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2017, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats et aucun montant n'avait été renversé dans l'état consolidé des résultats pour les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

#### Pertes brutes non réalisées

Au 31 janvier 2017, la Banque avait conclu que les pertes brutes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente étaient principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existait aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

### Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti en raison de l'augmentation de leur risque de crédit. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 4 M\$ et la Banque a comptabilisé un gain d'un montant négligeable dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

### Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Au 31 janvier 2017, il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

## NOTE 8 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS, ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT

Les prêts sont comptabilisés dans le bilan consolidé au 31 janvier 2018 soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9. Pour de plus amples renseignements sur ces critères, se reporter à la note 2 des présents états financiers consolidés. Les exigences de l'IFRS 9 relativement au classement et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2017, sans retraitement des périodes comparatives.

L'information qui suit est présentée selon l'IFRS 9 au 31 janvier 2018 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017, et tient compte des modifications à la présentation de certaines rubriques du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 des présents états financiers consolidés.

## Qualité du crédit des prêts et acceptations

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute au 31 janvier 2018 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter à la section « Gestion du risque de crédit » du Rapport annuel 2017. Les définitions des phases sont présentées à la page suivante.

	Au 31 janvier 2018					Total
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(2)</sup>	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3 <sup>(1)</sup>	DAC		
<b>Hypothécaires résidentiels</b>						
Excellent	17 660	2	–	–	–	17 662
Bon	14 838	33	–	–	5 283	20 154
Satisfaisant	8 545	496	–	–	–	9 041
À signaler	485	624	–	–	–	1 109
Faible	152	367	–	–	–	519
Défaut	–	–	114	–	–	114
Approche NI avancée	41 680	1 522	114	–	5 283	48 599
Approche standardisée	1 942	9	15	588	396	2 950
Valeur comptable brute	43 622	1 531	129	588	5 679	51 549
Provisions pour pertes de crédit <sup>(3)</sup>	26	12	19	(30)	–	27
<b>Valeur comptable</b>	<b>43 596</b>	<b>1 519</b>	<b>110</b>	<b>618</b>	<b>5 679</b>	<b>51 522</b>
<b>Aux particuliers</b>						
Excellent	12 091	6	–	–	–	12 097
Bon	10 152	110	–	–	–	10 262
Satisfaisant	5 358	915	–	–	–	6 273
À signaler	543	600	–	–	–	1 143
Faible	103	227	–	–	–	330
Défaut	–	–	122	–	–	122
Approche NI avancée	28 247	1 858	122	–	–	30 227
Approche standardisée	4 424	132	11	762	–	5 329
Valeur comptable brute	32 671	1 990	133	762	–	35 556
Provisions pour pertes de crédit <sup>(3)</sup>	80	118	60	2	–	260
<b>Valeur comptable</b>	<b>32 591</b>	<b>1 872</b>	<b>73</b>	<b>760</b>	<b>–</b>	<b>35 296</b>
<b>Créances sur cartes de crédit</b>						
Excellent	344	–	–	–	–	344
Bon	266	–	–	–	–	266
Satisfaisant	816	48	–	–	–	864
À signaler	332	254	–	–	–	586
Faible	22	103	–	–	–	125
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 780	405	–	–	–	2 185
Approche standardisée	21	–	–	–	–	21
Valeur comptable brute	1 801	405	–	–	–	2 206
Provisions pour pertes de crédit <sup>(3)</sup>	30	100	–	–	–	130
<b>Valeur comptable</b>	<b>1 771</b>	<b>305</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 076</b>
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques<sup>(4)</sup></b>						
Excellent	3 963	–	–	–	23	3 986
Bon	20 852	6	–	–	64	20 922
Satisfaisant	16 511	839	–	–	279	17 629
À signaler	1 816	1 093	1	–	–	2 910
Faible	31	176	–	–	–	207
Défaut	–	–	257	–	–	257
Approche NI avancée	43 173	2 114	258	–	366	45 911
Approche standardisée	1 759	6	26	2	–	1 793
Valeur comptable brute	44 932	2 120	284	2	366	47 704
Provisions pour pertes de crédit <sup>(3)</sup>	41	73	132	–	–	246
<b>Valeur comptable</b>	<b>44 891</b>	<b>2 047</b>	<b>152</b>	<b>2</b>	<b>366</b>	<b>47 458</b>

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents.

(2) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(3) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## NOTE 8 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS, ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

#### Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

- Phase 1 : Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.
- Phase 2 : Les actifs financiers pour lesquels il a été déterminé que le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 2.
- Phase 3 : Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.
- DAC : Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

#### Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

#### Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon la similarité des caractéristiques de risque de crédit.

#### Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation utilisées

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif (calculs des fonds propres, établissement de prix, IFRS 9 ou toute autre fin liée à la gestion des risques), permet d'uniformiser l'évaluation des risques.

#### Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille actuel est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette phase, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice à venir; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

#### Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, comme point de départ, la PCD attendue. Dans certains cas, d'autres valeurs de la PCD seront utilisées : une PCD « conjoncture défavorable » lorsqu'on prévoit un ralentissement pour l'année à venir ou une PCD « conjoncture favorable » lorsque le contexte économique attendu est nettement meilleur que la moyenne. Dans ce dernier cas, la PCD fournie comme point de départ sera fondée sur la PCD réalisée de l'exercice précédent.

#### Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis, en supposant que les remboursements précédents ont été faits. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps et atteint zéro à l'échéance du prêt. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

#### Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur le cycle de vie comportemental du produit.

#### **Incorporation d'informations prospectives**

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indices des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

#### **Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier**

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

#### **Détermination d'un actif financier déprécié**

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Pour les créances sur cartes de crédit, les conditions sont les mêmes à l'exception du critère des paiements contractuels en souffrance qui est de 180 jours au lieu de 90 jours, ce qui est similaire au modèle réglementaire.

**NOTE 8 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS, ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)**

**Provisions pour pertes de crédit**

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2018				Total
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	22	10	17	(31)	18
Dotations aux pertes de crédit					
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3
Transferts :					
Vers la phase 1	5	(3)	(2)	–	–
Vers la phase 2	(1)	2	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(2)</sup>	(1)	6	6	–	11
Décomptabilisation (excluant les radiations)	(1)	(1)	(1)	–	(3)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
	5	2	4	–	11
Radiations	–	–	(3)	–	(3)
Recouvrements	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	(1)	–	–	1	–
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	26	12	19	(30)	27
Comprend :					
Montants utilisés	26	12	19	(30)	27
Engagements inutilisés <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	–
	26	12	19	(30)	27
<b>Aux particuliers</b>					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	91	107	59	7	264
Dotations aux pertes de crédit					
Créations ou acquisitions	12	–	–	–	12
Transferts :					
Vers la phase 1	21	(20)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(8)	10	(2)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(34)	35	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(2)</sup>	(28)	61	9	(5)	37
Décomptabilisation (excluant les radiations)	(4)	(3)	(1)	–	(8)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
	(8)	14	40	(5)	41
Radiations	–	–	(41)	–	(41)
Recouvrements	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	(2)	(2)	(1)	–	(5)
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	81	119	60	2	262
Comprend :					
Montants utilisés	80	118	60	2	260
Engagements inutilisés <sup>(3)</sup>	1	1	–	–	2
	81	119	60	2	262

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale à l'égard des actifs financiers comptabilisés durant le trimestre terminé le 31 janvier 2018 est négligeable.

(2) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes attribuable principalement aux changements de volumes et de la qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(3) Les provisions pour pertes de crédit pour les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.



	Trimestre terminé le 31 janvier 2018				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC	
<b>Créances sur cartes de crédit</b>					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	<b>41</b>	<b>112</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>153</b>
Dotations aux pertes de crédit					
Créations ou acquisitions	2	–	–	–	2
Transferts :					
Vers la phase 1	119	(119)	–	–	–
Vers la phase 2	(84)	84	–	–	–
Vers la phase 3	–	(8)	8	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(1)</sup>	(37)	46	13	–	22
Décomptabilisation (excluant les radiations)	–	(1)	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
	–	2	21	–	23
Radiations	–	–	(25)	–	(25)
Recouvrements	–	–	4	–	4
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	<b>41</b>	<b>114</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>155</b>
Comprend :					
Montants utilisés	30	100	–	–	130
Engagements inutilisés <sup>(2)</sup>	11	14	–	–	25
	41	114	–	–	155
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(3)</sup></b>					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> novembre 2017</b>	<b>53</b>	<b>74</b>	<b>165</b>	<b>–</b>	<b>292</b>
Dotations aux pertes de crédit					
Créations ou acquisitions	11	–	–	–	11
Transferts :					
Vers la phase 1	21	(7)	(14)	–	–
Vers la phase 2	(1)	7	(6)	–	–
Vers la phase 3	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(1)</sup>	(24)	5	30	–	11
Décomptabilisation (excluant les radiations)	(4)	(1)	(3)	–	(8)
Changements de modèles	–	–	–	–	–
	3	3	8	–	14
Radiations	–	–	(37)	–	(37)
Recouvrements	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	–	(4)	–	(4)
<b>Solde au 31 janvier 2018</b>	<b>56</b>	<b>77</b>	<b>133</b>	<b>–</b>	<b>266</b>
Comprend :					
Montants utilisés	41	73	132	–	246
Engagements inutilisés <sup>(2)</sup>	15	4	1	–	20
	56	77	133	–	266

(1) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes attribuable principalement aux changements de volumes et de la qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(2) Les provisions pour pertes de crédit pour les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

**NOTE 8 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS, ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2018				Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2018
	Provisions pour pertes de crédit au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>					
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2) (3)</sup>	1	–	–	–	1
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>					
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	–	–	–	–	–
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	3	(2)	–	–	1
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–
<b>Prêts et acceptations</b> <sup>(5)</sup>					
Hypothécaires résidentiels	18	11	(3)	1	27
Aux particuliers	261	42	(41)	(2)	260
Créances sur cartes de crédit	128	23	(25)	4	130
Aux entreprises et aux administrations publiques	250	23	(37)	(3)	233
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16	(3)	–	–	13
	673	96	(106)	–	663
<b>Autres actifs</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>					
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire <sup>(7)</sup>	3	–	–	–	3
Engagements inutilisés <sup>(7)</sup>	54	(7)	–	–	47
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(8)</sup>	1	–	–	–	1
	58	(7)	–	–	51
	735	87	(106)	–	716

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 35 M\$.

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Au 31 janvier 2018, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées à la rubrique *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(7) Au 31 janvier 2018, ces engagements hors bilan dont le montant d'exposition au risque de crédit total est de 43 436 M\$ sont classés dans la phase 1, la phase 2 et la phase 3 pour des montants de 42 384 M\$, 1 047 M\$ et 5 M\$, respectivement. Le montant d'exposition au risque de crédit par catégorie de qualité du crédit est réparti comme suit : « Excellent » : 18 248 M\$, « Bon » : 15 234 M\$, « Satisfaisant » : 9 194 M\$, « À Signaler » : 726 M\$, « Faible » : 29 M\$ et « Défaut » : 5 M\$.

(8) Au 31 janvier 2018, ces engagements hors bilan dont le montant d'exposition au risque de crédit est de 2 711 M\$ sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit dans la catégorie « Excellent ».

Les tableaux suivants présentent les données comparatives au 31 octobre 2017 selon l'IAS 39.

## Qualité du crédit des prêts et acceptations

	Au 31 octobre 2017				
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(1)(2)</sup>	Total
Ni en souffrance <sup>(3)</sup> ni dépréciés	50 232	34 305	2 193	47 369	134 099
En souffrance <sup>(3)</sup> mais non dépréciés	220	331	54	78	683
Dépréciés	66	80	–	234	380
DAC	1 116	874	–	–	1 990
<b>Prêts bruts</b>	<b>51 634</b>	<b>35 590</b>	<b>2 247</b>	<b>47 681</b>	<b>137 152</b>
Moins : provisions sur prêts dépréciés					
Provisions individuelles	13	22	–	119	154
Provisions collectives	–	18	–	2	20
Provisions sur prêts DAC	(31)	7	–	–	(24)
<b>Provisions sur prêts dépréciés</b>	<b>(18)</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>121</b>	<b>150</b>
	51 652	35 543	2 247	47 560	137 002
Moins :					
Provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz <sup>(4)</sup>					139
Provision collective sur prêts non dépréciés <sup>(5)</sup>					406
					545
<b>Prêts et acceptations, après déduction des provisions</b>					<b>136 457</b>

- (1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.
- (2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (3) Un prêt était en souffrance lorsque la contrepartie n'avait pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.
- (4) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.
- (5) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

## Prêts en souffrance mais non dépréciés <sup>(1)</sup>

	Au 31 octobre 2017			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non dépréciés				
De 31 à 60 jours	111	88	22	30
De 61 à 90 jours	40	39	11	15
Plus de 90 jours	69	204	21	33
	220	331	54	78

- (1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours n'étaient pas présentés étant donné qu'ils n'étaient pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

## Prêts dépréciés <sup>(1)</sup>

	Au 31 octobre 2017			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
<b>Prêts</b>				
Hypothécaires résidentiels	66	13	–	53
Aux particuliers	80	22	18	40
Créances sur cartes de crédit <sup>(2)</sup>	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(3)</sup>	234	119	2	113
	380	154	20	206

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Ces prêts ne tiennent pas compte des prêts DAC.
- (2) Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.
- (3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

**NOTE 8 – PRÊTS ET ACCEPTATIONS, ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)**

**Provisions pour pertes de crédit**

	Trimestre terminé le 31 janvier 2017					
	Solde au début	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	Recouvrements et autres <sup>(1)</sup>	Transferts <sup>(2)</sup>	Solde à la fin
<b>Provisions sur prêts dépréciés</b>						
Hypothécaires résidentiels						
Provisions individuelles	13	3	(3)	–	–	13
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–
Provisions sur prêts DAC	(11)	–	–	(6)	–	(17)
Aux particuliers						
Provisions individuelles	20	15	(15)	–	–	20
Provisions collectives	19	7	(10)	2	–	18
Provisions sur prêts DAC	(1)	–	–	1	–	–
Créances sur cartes de crédit						
Provisions individuelles	–	21	(21)	–	–	–
Provisions collectives	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Provisions individuelles	156	13	(8)	1	–	162
Provisions collectives	3	1	(1)	–	–	3
<b>Provisions individuelles</b>	<b>189</b>	<b>52</b>	<b>(47)</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>195</b>
<b>Provisions collectives</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>(11)</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>21</b>
<b>Provisions sur prêts DAC</b>	<b>(12)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(5)</b>	<b>–</b>	<b>(17)</b>
	<b>199</b>	<b>60</b>	<b>(58)</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>199</b>
<b>Provision sectorielle sur prêts non dépréciés</b>						
– Pétrole et gaz <sup>(3)</sup>	204	–	–	–	–	204
<b>Provision collective sur prêts non dépréciés <sup>(4)</sup></b>	<b>366</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>366</b>
	<b>570</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>570</b>
	<b>769</b>	<b>60</b>	<b>(58)</b>	<b>(2)</b>	<b>–</b>	<b>769</b>

(1) Incluent les variations de change ainsi que les variations des provisions pour pertes de crédit sur les prêts DAC qui étaient comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts*.

(2) Lorsqu'un prêt visé par la provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz devenait déprécié, la provision sectorielle relative à ce prêt était transférée aux provisions individuelles sur prêts dépréciés.

(3) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(4) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

## NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
<b>Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>		
Valeurs mobilières <sup>(1)</sup>	51 919	42 014
Prêts hypothécaires résidentiels	18 416	19 080
	<b>70 335</b>	<b>61 094</b>
<b>Valeur comptable des passifs associés <sup>(2)</sup></b>	<b>39 494</b>	<b>33 330</b>
<b>Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>		
Valeurs mobilières <sup>(1)</sup>	51 919	42 014
Prêts hypothécaires résidentiels	18 396	19 169
	<b>70 315</b>	<b>61 183</b>
<b>Juste valeur des passifs associés <sup>(2)</sup></b>	<b>39 528</b>	<b>33 356</b>

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 3 387 M\$ au 31 janvier 2018 (1 621 M\$ au 31 octobre 2017) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 9 712 M\$ au 31 janvier 2018 (10 156 M\$ au 31 octobre 2017).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
<b>Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés</b>		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	19 244	20 012
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	20 959	13 544
Valeurs mobilières prêtées	30 132	27 538
	<b>70 335</b>	<b>61 094</b>

## NOTE 10 – AUTRES ACTIFS

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	691	690
Intérêts et dividendes à recevoir	449	489
Créances de clients, de négociants et de courtiers	743	505
Actif au titre des prestations définies	60	56
Actifs d'impôt différé	332	374
Actifs d'impôt exigible	74	31
Actifs au titre des cessions en réassurance	32	31
	<b>2 381</b>	<b>2 176</b>

## NOTE 11 – DÉPÔTS

	Au 31 janvier 2018			Au 31 octobre 2017
	À vue et avec préavis <sup>(1)</sup>	À terme fixe <sup>(2)</sup>	Total	Total
Particuliers	28 919	25 729	54 648	53 719
Entreprises et administrations publiques	44 637	51 536	96 173	97 571
Institutions de dépôts	2 508	3 450	5 958	5 381
	<b>76 064</b>	<b>80 715</b>	<b>156 779</b>	156 671

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques. Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (2) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 7,2 G\$ au 31 janvier 2018 (7,0 G\$ au 31 octobre 2017). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, la Banque n'a émis aucune obligation sécurisée (70 millions de livres sterling d'obligations sécurisées émises au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2017). Se reporter à la note 22 pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées.

## NOTE 12 – AUTRES PASSIFS

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
Créditeurs et charges à payer	1 366	1 797
Dettes de filiales envers des tiers	1 080	1 075
Intérêts et dividendes à payer	793	883
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	640	647
Passif au titre des prestations définies	220	252
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan <sup>(1)</sup>	51	–
Passifs d'impôt différé	25	35
Passifs d'impôt exigible	45	93
Passifs d'assurance	55	60
Autres éléments <sup>(2) (3)</sup>	837	916
	<b>5 112</b>	5 758

- (1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017, les provisions pour pertes de crédit sur les engagements hors bilan sont maintenant présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (2) Au 31 janvier 2018, les autres éléments incluent une provision pour restructuration de 34 M\$ (46 M\$ au 31 octobre 2017). Se reporter à la note 13 pour de plus amples renseignements.
- (3) Au 31 janvier 2018, les autres éléments incluent une provision pour litiges de 9 M\$ (12 M\$ au 31 octobre 2017).

## NOTE 13 – RESTRUCTURATION

Au cours des exercices 2016 et 2015, le Conseil a approuvé certaines initiatives de restructuration afin d'accélérer son plan de transformation, de satisfaire aux besoins évolutifs de ses clients et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Cette transformation permettra à la Banque de conserver la cadence de son virage centré client, de poursuivre la transition du numéraire au numérique, de maintenir un milieu de travail stimulant et de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle.

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour restructuration au bilan consolidé.

	Indemnités de départ	Autres	Total
Au 31 octobre 2016	146	6	152
Versements au cours de l'exercice	(104)	(2)	(106)
Au 31 octobre 2017	42	4	46
Versements au cours de la période	(11)	(1)	(12)
<b>Au 31 janvier 2018</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>34</b>

## NOTE 14 – CAPITAL-ACTIONS

### Émission d'actions privilégiées

Le 22 janvier 2018, la Banque a émis 12 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 40, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Ces actions sont rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, à compter du 15 mai 2023 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; ces actions sont convertibles au gré du détenteur en un nombre égal d'actions privilégiées de premier rang à taux variable (équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,58 %) et à dividende non cumulatif, série 41, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2023 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, série 40, donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2875 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2023. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,58 %. Comme les actions privilégiées série 40 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

### Rachat d'actions privilégiées

Le 15 novembre 2017, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 28, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 8 000 000 actions privilégiées série 28 pour un prix total de 200 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

### Rachat d'actions ordinaires

Le 5 juin 2017, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 6 000 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 4 juin 2018. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fera au cours du marché. Les montants qui seront versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires seront imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, la Banque a complété le rachat de 1 500 000 actions ordinaires au prix de 91 M\$, ce qui a réduit de 13 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 78 M\$ les *Résultats non distribués*.

## Actions en circulation

	Au 31 janvier 2018		Au 31 octobre 2017	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 28	–	–	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 36	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	–	–
	<b>86 000 000</b>	<b>2 150</b>	82 000 000	2 050
Actions ordinaires au début de l'exercice	339 591 965	2 768	338 053 054	2 645
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	1 735 938	71	4 239 095	179
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(1 500 000)	(13)	(2 000 000)	(16)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation <sup>(1)</sup>	562 256	35	(591 843)	(37)
Autres	–	–	(108 341)	(3)
Actions ordinaires à la fin de la période	<b>340 390 159</b>	<b>2 861</b>	339 591 965	2 768

(1) Au 31 janvier 2018, 8 276 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant négligeable (553 980 actions détenues à des fins de négociation représentant un montant de 35 M\$ au 31 octobre 2017).

**NOTE 14 – CAPITAL-ACTIONS (suite)**

**Dividendes déclarés**

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	2018		2017	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 28	–	–	2	0,2375
Série 30	3	0,2563	3	0,2563
Série 32	3	0,2438	3	0,2438
Série 34	6	0,3500	6	0,3500
Série 36	5	0,3375	5	0,3375
Série 38	5	0,2781	–	–
	22		19	
Actions ordinaires	205	0,6000	191	0,5600
	227		210	

**Actions ordinaires entières**

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. En décembre 2016, une libération de 799 563 de ces actions a été faite aux actionnaires. De plus, 108 341 actions ont été annulées suite, notamment, au règlement de certaines indemnités garanties par ces actions. Au 31 janvier 2018, le nombre des actions ordinaires entières est de 28 881 (28 881 au 31 octobre 2017). La Banque prévoit le règlement des actions entières restantes d'ici la fin de l'année 2018.

**NOTE 15 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 <sup>(1)</sup>	403	410
Série 2 <sup>(2)</sup>	352	359
Autres	(5)	39
	750	808

(1) Comprend des intérêts courus de 3 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2017).

(2) Comprend des intérêts courus de 2 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2017).



## NOTE 16 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 plutôt que les seuils minimaux calculés selon la méthode « transitoire ». Par conséquent, la Banque doit maintenir un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ». Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % et une surcharge relative aux banques d'importance systémique intérieure de 1 %. Le BSIF exige également que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %.

Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2018 et 2017, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

### Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III <sup>(1)</sup>

	Au 31 janvier 2018	Au 31 octobre 2017
<b>Fonds propres</b>		
CET1	8 002	7 856
catégorie 1 <sup>(2)</sup>	10 903	10 457
total <sup>(2)</sup>	11 067	10 661
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>		
pour les fonds propres CET1	71 179	70 173
pour les fonds propres de catégorie 1	71 271	70 327
pour le total des fonds propres	71 362	70 451
<b>Exposition totale</b>	269 559	262 539
<b>Ratios des fonds propres</b>		
CET1	11,2 %	11,2 %
catégorie 1 <sup>(2)</sup>	15,3 %	14,9 %
total <sup>(2)</sup>	15,5 %	15,1 %
<b>Ratio de levier</b>	4,0 %	4,0 %

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Les données au 31 octobre 2017 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

## NOTE 17 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, ainsi que la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de certains prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018	2017
Revenu net d'intérêts	15	117
Revenus autres que d'intérêts	228	94
	<b>243</b>	211

## NOTE 18 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2018, la Banque a octroyé 1 836 348 options d'achat d'actions (1 804 016 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2017) d'une juste valeur moyenne de 7,42 \$ par option (5,75 \$ en 2017).

Au 31 janvier 2018, il y avait 14 623 106 options d'achat d'actions en circulation (14 575 894 options d'achat d'actions au 31 octobre 2017).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018	2017
Taux d'intérêt hors risque	2,11 %	1,59 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	18,87 %	20,53 %
Dividendes prévus	3,80 %	4,41 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018	2017
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	3	3

## NOTE 19 – AVANTAGES DU PERSONNEL – RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

### Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 31 janvier			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	28	28	1	1
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	1	2	2	2
Frais d'administration	1	1		
<b>Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i></b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Réévaluations <sup>(1)</sup></b>				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	–	(247)	–	(12)
Rendement de l'actif des régimes <sup>(2)</sup>	(49)	97		
<b>Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i></b>	<b>(49)</b>	<b>(150)</b>	<b>–</b>	<b>(12)</b>
	<b>(19)</b>	<b>(119)</b>	<b>3</b>	<b>(9)</b>

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

## NOTE 20 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2018	2017
<b>Résultat de base par action</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	527	478
Dividendes sur actions privilégiées	22	19
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	505	459
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )	340 950	339 476
<b>Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)</b>	<b>1,48</b>	<b>1,35</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	505	459
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )	340 950	339 476
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires ( <i>en milliers</i> )		
Options d'achat d'actions <sup>(1)</sup>	4 508	3 794
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ( <i>en milliers</i> )	345 458	343 270
<b>Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)</b>	<b>1,46</b>	<b>1,34</b>

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2018, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 037 936 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 64,14 \$ (993 801 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 54,69 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

## NOTE 21 – PASSIFS ÉVENTUELS

### Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Les développements ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

#### Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard) ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières. Les demandeurs allèguent que les réseaux et les institutions financières se seraient engagés dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa et MasterCard. Ce faisant, ils auraient commis notamment des infractions à la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2017, la Banque a conclu une entente de principe avec les demandeurs pour régler ce litige dans les cinq juridictions où il a été déposé. Cette entente est sujette à l'approbation de la Cour dans chacune de ces juridictions.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

## NOTE 22 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. Pour une description détaillée des entités structurées de la Banque, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2017. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées.

	Au 31 janvier 2018			
	Fonds multicédants <sup>(1)</sup>	Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	Placements privés <sup>(3)</sup>	Entité structurée adossée à des actifs <sup>(4)</sup>
<b>Actif au bilan consolidé</b>				
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	1	57	69	–
Valeurs mobilières au coût amorti	–	–	–	1 355
	<b>1</b>	<b>57</b>	<b>69</b>	<b>1 355</b>
Au 31 octobre 2017	6	58	70	1 306
<b>Passif au bilan consolidé</b>				
Instruments financiers dérivés	15	–	–	–
Au 31 octobre 2017	13	–	–	–
<b>Exposition maximale au risque de perte</b>				
Valeurs mobilières	1	57	69	1 355
Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements	2 680	–	–	157
	<b>2 681</b>	<b>57</b>	<b>69</b>	<b>1 512</b>
Au 31 octobre 2017	2 727	58	70	1 522
<b>Actif total des entités structurées</b>	<b>2 726</b>	<b>331</b>	<b>360</b>	<b>3 204</b>
Au 31 octobre 2017	2 768	277	437	3 201

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 janvier 2018, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,7 G\$ (2,7 G\$ au 31 octobre 2017), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2017). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 janvier 2018, la Banque détient 1 M\$ de papier commercial (6 M\$ au 31 octobre 2017) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,7 G\$ au 31 janvier 2018 (2,7 G\$ au 31 octobre 2017), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (3) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements et des contrats de location.

## NOTE 22 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

	Au 31 janvier 2018		Au 31 octobre 2017	
	Placements et autres actifs	Actif total <sup>(1)</sup>	Placements et autres actifs	Actif total <sup>(1)</sup>
<b>Entités structurées consolidées</b>				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque <sup>(2) (3)</sup>	904	1 825	863	1 784
Fonds d'investissement <sup>(4)</sup>	330	352	205	217
Obligations sécurisées <sup>(5)</sup>	15 378	15 670	15 605	15 891
Immeuble <sup>(6)</sup>	62	55	61	54
Fiducie d'actifs BNC <sup>(7)</sup>	1 350	2 127	1 350	2 122
Entités structurées de tiers <sup>(8)</sup>	25	25	74	74
	<b>18 049</b>	<b>20 054</b>	<b>18 158</b>	<b>20 142</b>

- (1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.
- (2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.
- (3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.
- (4) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 janvier 2018, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 15,4 G\$ (15,6 G\$ au 31 octobre 2017) et le montant total des obligations sécurisées de 7,2 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (7,0 G\$ au 31 octobre 2017). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 11.
- (6) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (7) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 janvier 2018, le montant des prêts assurés est de 79 M\$ (82 M\$ au 31 octobre 2017). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 15.
- (8) Les actifs sous-jacents sont constitués de matériel loué en vertu de contrats de location simple.

## NOTE 23 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

### Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

### Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

### Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour le compte de la Banque.

### Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy Ltd., les activités de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

### Autres

Cette rubrique regroupe les activités de Trésorerie, notamment la gestion de l'actif et du passif, des liquidités et du financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Trimestre terminé le 31 janvier<sup>(1)</sup>

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	544	510	124	104	99	229	147	97	(80)	(87)	834	853
Revenus autres que d'intérêts <sup>(2)</sup>	255	245	317	293	355	187	14	21	31	34	972	780
Revenu total	799	755	441	397	454	416	161	118	(49)	(53)	1 806	1 633
Frais autres que d'intérêts	428	419	277	261	176	172	60	56	83	61	1 024	969
Contribution	371	336	164	136	278	244	101	62	(132)	(114)	782	664
Dotations aux pertes de crédit <sup>(3)</sup>	57	52	1	1	–	–	29	7	–	–	87	60
Résultat avant charge (économie) d'impôts	314	284	163	135	278	244	72	55	(132)	(114)	695	604
Charge (économie) d'impôts <sup>(2)</sup>	84	76	43	36	74	65	22	17	(78)	(87)	145	107
Résultat net	230	208	120	99	204	179	50	38	(54)	(27)	550	497
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	9	6	14	13	23	19
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	230	208	120	99	204	179	41	32	(68)	(40)	527	478
Actif moyen	98 132	95 044	12 099	11 299	101 816	96 781	8 777	6 655	41 356	36 281	262 180	246 060

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2017, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment dans le secteur FSEU&I où un montant de 55 M\$ présenté dans les *Revenus autres que d'intérêts* a été reclassé dans le *Revenu net d'intérêts*.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 38 M\$ (68 M\$ en 2017), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 21 M\$ (4 M\$ en 2017) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.
- (3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Banque comptabilise les dotations aux pertes de crédit dans les secteurs d'exploitation. Au premier trimestre de 2017, seules les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts dépréciés étaient comptabilisées dans les secteurs d'exploitation, alors que les dotations aux pertes de crédit liées aux prêts non dépréciés étaient comptabilisées dans la rubrique *Autres*.

## NOTE 24 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN CONSOLIDÉ

### Émission de dette subordonnée

Le 1<sup>er</sup> février 2018, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 750 M\$ portant intérêt à 3,183 % et échéant le 1<sup>er</sup> février 2028. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 3,183 % par année jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2023 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CDOR à trois mois plus 0,72 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), racheter ces billets à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

# RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

## Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : [relationsinvestisseurs@bnc.ca](mailto:relationsinvestisseurs@bnc.ca)

Internet : [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs)

## Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 10<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Télécopieur : 514 394-6258

## Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2018

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	28 février
Deuxième trimestre	30 mai
Troisième trimestre	29 août
Quatrième trimestre	5 décembre

## Divulgarion des résultats du premier trimestre de 2018

### Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 28 février 2018 à 13 h 00 HNE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 898-3989 ou 416 406-0743. Le code d'accès est le 7203614#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 29 mars 2018 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 8202895#.

### Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs).
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

### Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible dans le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs).
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires, ainsi que la présentation seront disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

## Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

## Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Internet : [computershare.com](http://computershare.com)

## Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

## Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).